

SPÉCIAL CONGRÈS DES MAIRES ET
DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

Pouvoir agir

EN PARTENARIAT AVEC L'



ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ





**DÈS AUJOURD'HUI,
APPORTER AU CŒUR
DES TERRITOIRES
LES SOLUTIONS DE DEMAIN.**

Habitat, revitalisation, transformation énergétique, réindustrialisation... Nos convictions et nos financements font avancer vos projets pour les territoires, partout en France. Et ça ne date pas d'hier.

Contactez votre interlocuteur près de chez vous.
L'intérêt général a choisi sa banque



[banquedesterritoires.fr](https://www.banquedesterritoires.fr)



| @BanqueDesTerr



Eric Lombard,

Directeur général de la Caisse des Dépôts

Cest avec plaisir que je retrouve élus et acteurs des territoires à l'occasion du 104^e Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France. Cet évènement est pour nous tous un moment chaleureux de rencontres, de réflexion et d'échanges.

Olivier Sichel et moi-même participerons aux débats autour d'enjeux qui mobilisent fortement la Caisse des Dépôts : la transformation écologique et l'accompagnement des territoires ruraux. Le groupe sera présent au Salon avec un stand commun à la Banque des Territoires, la Direction des Politiques Sociales, CDC biodiversité, CDC habitat, Egis, la Scet et Transdev. Nous vous y attendons nombreux !

Les crises qui se succèdent continuent de peser sur la situation économique et sociale du pays. Je mesure combien cet environnement défavorable, qu'il s'agisse de l'augmentation des prix, des taux d'intérêt ou des coûts de l'énergie, rendent l'action publique encore plus difficile. Face à cette adversité, on peut être tenté de temporiser, d'attendre le retour de jours meilleurs.

Mais pouvons-nous encore repousser la transformation écologique et l'adaptation au changement climatique, alors que les canicules, sécheresses, inondations et incendies que nous avons connus cet été n'ont laissé aucun doute quant au péril climatique ? Pouvons-nous renoncer à assurer notre souveraineté quand on sait les menaces provoquées par la crise sanitaire, la situation géopolitique et les tensions énergétiques ? Pouvons-nous nous dispenser d'agir, quand une part importante de nos concitoyens se trouve de plus en plus fragilisée ? Tous ces enjeux auxquels nous faisons face sont essentiels, et appellent des réponses urgentes.

« Pouvoir agir ». C'est le fil rouge du Congrès. Il permet d'exprimer vos inquiétudes et vos attentes. Mais il témoigne aussi de votre combativité et de votre mobilisation dans les territoires. Je suis convaincu qu'en réfléchissant et en agissant ensemble, en unissant nos forces, nous pourrions relever ces défis et construire un monde plus durable et plus solidaire. Le succès passe par le dialogue, en particulier avec les citoyens. Elus des territoires, vous savez mieux que quiconque qu'il y a là aussi un enjeu démocratique majeur.

Par les moyens mobilisés pour assurer la relance, par ceux qu'elle apporte au Plan France 2030, par sa participation aux différents programmes nationaux, dans un souci de cohésion sociale et territoriale, la Caisse des Dépôts affirme plus que jamais son engagement pour l'avenir du pays, de tous ses territoires et de tous ses habitants.

Vous pouvez compter sur la Caisse des Dépôts, et en son sein la Banque des Territoires, pour vous accompagner en ingénierie et en financements. Vous trouverez dans nos directions régionales des équipes attentives à vos projets et à ceux que vous soutenez. Nous sommes à votre disposition.

Ce **Localtis**mag a été réalisé spécialement pour le Congrès en partenariat avec l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France. Je remercie le Président David Lisnard et les maires qui, à travers leurs interviews, ont accepté d'y contribuer. Ce magazine a été conçu pour nourrir nos réflexions et nos échanges et, par sa rubrique « Ensemble », vous permettre de mieux connaître l'action et les très nombreuses réalisations de la Caisse des Dépôts.

Je vous souhaite une bonne lecture et un bon Congrès !



DAVID LISNARD

Président de l'Association des Maires de France

“ Il nous faut retrouver de l'efficacité publique et du sens par la proximité ”

E
N
U
N
E
À
L
A
J
U
N
E

Elu il y a un an à la présidence de l'Association des maires de France, David Lisnard, maire de Cannes, poursuit le combat de l'association en faveur d'une « vraie décentralisation » basée sur la subsidiarité. Dans un contexte particulier marqué par l'inflation, il revient pour Localtis Mag sur quelques sujets de préoccupation majeurs des maires et sur ses attentes à l'égard du gouvernement.

Localtis mag : Quels sont les enjeux principaux de transformation de la France d'ici 2030 ?

David Lisnard : A l'heure des 40 ans des grandes lois de décentralisation, le constat des maires est celui d'un pouvoir d'agir entravé. Ces entraves résident dans la perte de moyens financiers, notamment avec la crise énergétique et la non-indexation des dotations, et la réduction progressive du pouvoir d'aménagement. La conjoncture n'est pas seule responsable puisqu'une recentralisation est à l'œuvre depuis 15 ans. Elle s'est notamment traduite par une perte d'autonomie financière, avec la suppression des fiscalités locales par l'Etat qui les reverse sous forme de dotations, et par la multiplication des contraintes juridico-administratives qui génèrent les surcoûts en temps ou en argent, et amplifient les fractures territoriales. Tout cela alimente la crise civique que l'on affronte aujourd'hui. Il nous faut retrouver de l'efficacité publique et du sens par la proximité, c'est-à-dire par la liberté locale et le pouvoir d'agir.

Localtis mag : Les sujets de préoccupation des collectivités ont été percutés de

plein fouet par une nouvelle donne, la crise énergétique et, plus globalement, l'inflation – au point que ce sujet semble avoir occupé la première place dans les prises de paroles des élus locaux au cours de l'automne. Le bloc local va-t-il selon vous être en mesure d'absorber ce choc sans mettre à mal les services publics locaux ?

David Lisnard : Les communes subissent de plein fouet les hausses des coûts de l'énergie, avec une inflation qui s'établit même au-dessus de la moyenne nationale, à 11.6% d'après la Banque postale. Beaucoup de maires ont du mal à boucler le budget 2023 et même à terminer 2022. Parallèlement, les communes n'ont pas de dynamique de recettes avec l'inflation, et les dotations ne sont pas indexées. Ces difficultés vont se répercuter sur l'investissement alors que les collectivités représentent 70% de l'investissement public, et même sur des services publics, ce dont témoigne l'exemple des piscines. Les opérations d'isolation des bâtiments (80% des factures énergétiques) seront empêchées alors qu'elles sont la priorité à mettre en œuvre pour régler les problèmes climatiques.



© EIC / TICHMAN/REA

LocaltisMag : *L'AMF a en tout cas exprimé sa satisfaction à l'annonce par le gouvernement de nouvelles mesures de soutien pour les collectivités face à la hausse des prix de l'énergie...*

David Lisnard : Depuis près d'un an, l'AMF n'a cessé d'interpeller le gouvernement sur les conséquences de la hausse brutale des coûts de l'énergie sur l'équilibre budgétaire des communes et intercommunalités.

Le «filet de sécurité», adopté cet été et prolongé en 2023, qui prévoit un versement sous conditions à certaines communes, est une avancée mais il n'est pas à la hauteur des enjeux. Il est d'une grande complication bureaucratique et ne s'applique qu'à un nombre limité de communes et intercommunalités. C'est pourquoi l'AMF propose d'indexer la DGF sur l'inflation.

La Première ministre a par ailleurs annoncé un nouveau dispositif d'accompagnement d'une partie des dépenses d'électricité des collectivités qui concerne les communes et intercommunalités exclues du tarif réglementé de vente de l'électricité. Ce dispositif répond en partie à la demande de l'AMF d'un mécanisme universel et l'AMF devra veiller aux conditions de sa mise en œuvre. Il reste toutefois la question du gaz, des combustibles, des communes éligibles au tarif réglementé mais dont la situation est bloquée par des contrats groupés... Nous restons extrêmement vigilants sur toutes ces situations.

LocaltisMag : *En termes de développement local se pose par ailleurs un autre défi en devenir : le ZAN ! Le gouvernement semble être ouvert à un certain nombre d'ajustements. Ceux-ci suffiront-ils à lever les inquiétudes des maires ?*

La loi prévoit que dans les dix prochaines années, nous ne pourrions pas aménager plus de la moitié de la surface artificialisée les dix années précédentes. Or les Sradet [Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires] sont territorialisés à l'échelle des grandes régions, et intègrent une multitude de projets utilisant déjà les droits à consommer de l'espace. Les communes rurales qui n'ont pas de grands projets d'échelle régionale risquent d'être pénalisées, y compris celles ayant un regain démographique. Cela pourrait amplifier la fracture territoriale. Comme toujours l'enfer est pavé de bonnes intentions.

Le gouvernement semble prêt à rediscuter la nomenclature, les délais, mais il est indispensable d'évoquer la méthode, la quasi-tutelle conférée aux régions via les Sradet sur les pouvoirs d'urbanisme du maire, l'indispensable prise en compte des efforts passés et enfin la fiscalité du foncier. Parce que le temps presse, nous avons saisi le Conseil d'Etat pour clarifier et sécuriser juridiquement le dispositif.

LocaltisMag : *En clôture du congrès de l'an dernier, vous aviez remis en avant les enjeux de décentralisation et de déconcentration, sur lesquels Emmanuel Macron s'était lui aussi largement exprimé. Depuis, pas grand chose de nouveau sans doute... mais des échanges sur le sujet à l'Elysée début septembre puis des propos présidentiels début octobre évoquant une « vraie décentralisation ». Que peut-on selon vous attendre là-dessus à court ou moyen terme ?*

David Lisnard : Le Président de la République s'est engagé à mener une «vraie décentralisation», ce qui est conforme à l'échange que nous avons eu le 5 septembre dernier et qui marque un revirement par rapport au discours l'année dernière au Congrès des maires.

Pour être une «vraie décentralisation», au-delà de transferts de compétences, il faudra mettre la subsidiarité ascendante au cœur de l'organisation des pouvoirs publics, sortir du régime des autorisations préalables, permettre à chaque strate de disposer d'une autonomie fiscale, veiller à ce que «qui paye décide» et «qui décide paye», donc instaurer partout la responsabilité ; gage d'efficacité, de cohésion et de civisme. Tout le contraire de ce qui a été fait depuis une quinzaine d'années, notamment sous le quinquennat précédent, avec par exemple la nationalisation de la taxe d'habitation et le dispositif dit de Cahors d'encadrement des dépenses, qui est réapparu dans le projet de loi de finances pour 2023.

LocaltisMag : *Parmi les préoccupations les plus prégnantes du moment, tant du point de vue des élus locaux que de leurs administrés, figure celle de l'accès aux soins. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale entend apporter quelques éléments de réponse, le «CNR santé» est consacré à cela... De quel côté se situent à vos yeux les réponses les plus efficaces ?*

David Lisnard : La santé est une compétence de l'Etat, mais les maires ont démontré la pertinence de leur action sanitaire à l'occasion de la crise du covid. Le temps est venu d'oser une plus forte territorialisation des politiques de santé. Les maires doivent par exemple être concertés avant toute fermeture de service public hospitalier public, leur place doit être renforcée dans la gouvernance des hôpitaux, au sein des ARS, etc.

La permanence des soins en ville est également un sujet de préoccupation majeur. Les maires sont pragmatiques : ils constatent l'efficacité limitée des aides financières incitatives et les effets contre-productifs de la contrainte à l'installation. Outre la nécessité de décharger les médecins de tâches administratives pour dégager du temps médical, nous travaillons sur des solutions différentes, telles que l'engagement collectif via les CPTS [communauté professionnelle territoriale de santé] qui sont des instances appréciées des élus locaux. ●



Localtis mag

est un support d'information-communication réalisé à l'occasion d'événements portés par la Banque des Territoires ou par ses partenaires.

Ce septième numéro est réalisé à l'occasion du Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité organisé à Paris du 21 au 24 novembre 2022.

• Localtis Mag comprend 3 rubriques :

- « **ON EN PARLE** » pour faire le point sur l'actualité et alimenter la réflexion
- « **DANS LES TERRITOIRES** » pour illustrer le thème par des exemples d'initiatives locales
- « **ENSEMBLE** » pour mieux comprendre l'action de la Banque des Territoires grâce à des échanges, articles et exemples de réalisations

• Vous y trouverez :

- des articles récents de Localtis, le média en ligne de la Banque des Territoires, à retrouver sur banquedesterritoires.fr/edition-localtis
- des billets d'experts de la Caisse des Dépôts publiés sur le blog caissedesdepots.fr/blog
- des exemples de réalisations de projets à retrouver sur la Base d'expériences de Territoires Conseils sur banquedesterritoires.fr

SOMMAIRE

À LA UNE • Entretien avec DAVID LISNARD

1

“ ON EN PARLE ” P.8

- La planification écologique en question p.9
- Finances, TEE, éducation, santé, sécurité : interviews de Christian Métairie, Pierre Breteau, Frédéric Leturque, Frédéric Chéreau et Murielle Fabre p.12 à 31
- Avis d'expert : « Circuits courts de l'énergie et solidarité énergétique locale » p.22

“ DANS LES TERRITOIRES ” P.33

- 15 propositions pour le développement rural p.34
- Expériences locales p.36
- Avis d'expert : « Vieillesse et accès aux soins dans les territoires » p.40
- Fortes chaleurs : les territoires les plus exposés p.46

2

3

“ ENSEMBLE ” P.50

- Développer l'habitat inclusif p.51
- Réalisations dans les territoires p.53
- Construire l'école de demain p.54
- En bref : au service de la mobilité durable p.59

“ ON EN PARLE ”

Les crises qui se succèdent pèsent sur les budgets et l'action publics. Pour autant, le péril climatique impose d'accélérer la transformation écologique, dans le cadre d'une planification en cours de définition. Dans le même temps, l'action pour davantage d'inclusion sociale et de cohésion territoriale se poursuit : l'accès aux services publics, la santé, l'éducation, ou encore la sécurité restent au cœur des préoccupations des élus locaux.



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : ÉLISABETH BORNE DÉFINIT LA MÉTHODE POUR AGIR SUR 22 CHANTIERS OPÉRATIONNELS

📍 Publié le 21 octobre 2022 par Philie Marcangelo / MCM Presse pour Localtis

La Première ministre a présenté le 21 octobre 2022 la méthode du gouvernement sur la planification écologique, en amont du Conseil national de la refondation (CNR) « *Climat et Biodiversité* » qui s'est tenu autour du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de la ministre de la Transition énergétique. Un cadre d'action qui s'articule sur 22 chantiers couvrant tous les domaines de la vie quotidienne et promet des clauses de rendez-vous. Les collectivités territoriales y prendront une part décisive, notamment dans les mobilités, la gestion de l'eau et les déchets.

de mieux vivre : une conviction martelée par Élisabeth Borne pour embarquer les citoyens dans une « *transition juste* », en les accompagnant, particulièrement les plus modestes, sans stigmatiser leurs comportements. La marche est haute : « *Baisser de 55% nos émissions d'ici 2030, concrètement, cela veut dire que nous devons faire en 8 ans ce que nous avons fait en 32 ans* », a-t-elle insisté, déterminée à « *agir, en même temps, et sur tous les fronts* » et à « *décliner [les] objectifs secteur par secteur, territoire par territoire* ».

UNE DÉCLINAISON CONCRÈTE ET OPÉRATIONNELLE

Le plan se construit autour de six thématiques sur tous les pans de la vie quotidienne - se déplacer, se loger, se nourrir, consommer, produire, préserver nos écosystèmes (eau, sols, forêts, océans) - déployés en 22 chantiers opérationnels pour organiser l'action concrète. S'y ajoutent sept chantiers transversaux, qui seront lancés en parallèle, sur la question des financements, de la différenciation territoriale, de la transition des filières avec la gestion des emplois, des formations et des compétences, ainsi que sur les données environnementales, les services publics exemplaires, les mesures d'accompagnement ou la sobriété des usages et des ressources. Élisabeth Borne sera aux manettes, et s'appuiera sur le secrétariat général à la planification écologique, dirigé par Antoine Pellion. L'objectif de cette méthode est de « *tous tirer dans le même sens* », pas uniquement les services



C'est sous la bannière « *France nation verte* » associée au logo « *agir, mobiliser, accélérer* », que seront portés les 22 chantiers opérationnels identifiés au titre de la planification écologique, promesse de campagne du président de la République dont la Première ministre a hérité pour engager le changement de paradigme des politiques publiques.

À l'occasion du lancement du Conseil national de la refondation (CNR) « *Climat et Biodiversité* », depuis la ferme urbaine

de la Recyclerie à Paris, la cheffe du gouvernement, accompagnée de plusieurs ministres, dont le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et la ministre de la Transition énergétique, a détaillé la méthode de ce « *plan d'actions de tous les Français pour réussir la transition écologique* » qui, loin de se résumer à l'enjeu climatique, devra couvrir d'autres défis environnementaux, tels que la restauration de la biodiversité, l'économie circulaire, ou la réduction des pollutions qui impactent la santé. « *La transition écologique sera synonyme*





INDICATEURS DE RÉSULTAT ET CLAUSES DE REVOYURE

Pas de catalogue de dispositions, c'est un cadre d'action qui est posé à ce stade. Pour faire de la France une nation verte, le gouvernement ne part cependant pas d'une page blanche. Lors du précédent quinquennat, toute une série de mesures ont été engagées en matière de mobilité active, de rénovation des bâtiments, de recyclage, de décarbonation de l'industrie avec l'hydrogène, comme l'a illustré la Première ministre. Un projet de loi sur les énergies renouvelables et un autre pour accélérer le développement du nucléaire sont annoncés. Une concertation nationale sur l'avenir du bouquet énergétique français a également été lancée le 20 octobre, sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP).

Il faudra à l'avenir identifier et lever les freins dans la mise en œuvre d'actions déjà engagées, y réfléchir « *de manière globale, organisée, systémique* » en brisant la logique de silo. Ce serait la nouveauté de cette démarche. « *Si nous voulons électrifier nos quotidiens, nos mobilités, il faut veiller à produire de l'électricité sans énergie fossile. Si nous voulons faire émerger de nouvelles filières industrielles, comme les batteries électriques, nous devons être attentifs à la disponibilité des matériaux* », a expliqué Elisabeth Borne.

Concrètement, dès l'amont, chaque chantier sera piloté au travers d'indicateurs pertinents : « *des indicateurs de résultat et d'impact pour mesurer les conséquences réelles, et des indicateurs de moyens pour s'assurer de la nécessaire mobilisation des acteurs concernés et suivre les déclinaisons de certains aspects en particulier* ». Toute cette mécanique d'indicateurs et de tableaux de bord sera mise en ligne progressivement pour en suivre l'avancement, avec un premier point d'étape d'ici la fin de l'année. Des clauses de rendez-vous jalonnent régulièrement le processus pour partager les résultats obtenus, corriger ce qui ne fonctionne pas et intégrer les concertations dans le cadre de ce CNR. ●

de l'État, mais aussi les collectivités et entreprises ainsi que l'ensemble de la société civile, « *pour que chacun agisse à son niveau* », explique-t-on à Matignon. C'est le principe même des contrats qui seront conclus avec chaque secteur et chaque territoire. Ces actions doivent donc être concertées et négociées, secteur par secteur, avec les acteurs concernés, notamment dans les territoires.

Ces concertations pourront prendre la forme de groupes de travail pilotés par les ministres ou s'appuyer sur d'autres instances de dialogue déjà existantes, pour bâtir un consensus large, et au premier chef au sein du Conseil national de la refondation thématique « *Climat et Biodiversité* » inauguré ce jour, et promis ultérieurement à des déclinaisons territoriales. Dans le courant du mois de novembre, trois premiers ateliers logement, transports et biodiversité viendront d'ailleurs se pencher sur des objets concrets de la planification écologique.

UNE TRANSITION ADAPTÉE LOCALEMENT

« *Ce sont les territoires qui ont entre leurs mains la plupart des compétences décisives pour la transition écologique,*

comme la mobilité, la restauration de la biodiversité, la gestion de l'eau ou des déchets (...) et c'est en les associant que nous pourrons agir pleinement et partout, en ville comme dans les territoires ruraux, dans l'Hexagone comme dans les outre-mer », a souligné Elisabeth Borne dans son discours.

Cela suppose de s'accorder sur une stratégie, des engagements, un calendrier et des moyens... Le fonds vert finalement porté à deux milliards d'euros est bien sûr mis en avant. Un travail de fond est également engagé sur la question du financement qui doit être « *en adéquation avec les objectifs* », indique-t-on à Matignon. Il vise notamment à établir une programmation pluriannuelle des financements pour la transition écologique. L'accompagnement de l'État est essentiel pour doter l'ensemble des acteurs « *de moyens humains (compétences/formations), techniques (innovations, juridiques, etc.), règlementaires, incitatifs et financiers - notamment ceux qui ne pourraient pas être pris en charge par le privé et/ou qui ont un effet levier plus important* », reconnaît le gouvernement. Pour le secteur privé, cela passe aussi par « *une révolution copernicienne de l'investissement* », relève Elisabeth Borne.

UNE CONCERTATION « GRAND PUBLIC » SUR L'AVENIR DE L'ÉNERGIE EN FRANCE

📍 Publié le 20 octobre 2022, par Anne Lenormand / Localtis

Le gouvernement a lancé le 20 octobre 2022 une concertation nationale sur l'avenir du bouquet énergétique français, qui, dans sa première phase destinée au « grand public », doit durer jusqu'au 31 décembre

« Le gouvernement a annoncé le 20 octobre 2022 le lancement d'une concertation nationale sur le « mix énergétique » français, comme Emmanuel Macron l'avait promis en février dernier à Belfort quand il avait présenté les « chantiers énergétiques structurants » du pays pour les 30 prochaines années. La concertation est organisée selon des modalités proposées au gouvernement par la Commission nationale du débat public (CNDP). Une première phase « grand public » s'ouvre dès à présent, jusqu'au 31 décembre prochain. Chaque citoyen pourra donner son avis via une plateforme participative en ligne et lors d'un « Tour de France » de réunions. Dans chaque région, elles seront ouvertes aux habitants, aux étudiants et à l'ensemble des parties prenantes locales. Mi-janvier 2023, un « Forum des jeunes » rassemblera 200 jeunes, de 18 à 35 ans, pour recueillir leur avis sur l'avenir énergétique du pays.

Trois grandes questions sont posées au public pendant toute la durée de la concertation : « Comment adapter notre consommation pour atteindre l'objectif de neutralité carbone ? » « Comment satisfaire nos besoins en électricité, et plus largement en énergie, tout en assurant la sortie de notre dépendance aux énergies fossiles ? » « Comment planifier, mettre en œuvre et financer notre transition énergétique ? »

Pour encadrer les débats puis restituer les observations, arguments et propositions des participants de la consultation, le gouvernement a désigné un comité paritaire de quatre garants de la CNDP : Floran Augagneur, Ilaria Casillo, Isabelle Jarry et Thierry Lataste. Leur mission :

garantir la transparence, la neutralité, et le « devoir de suite », en l'occurrence une synthèse qui sera versée aux travaux parlementaires.

RÉVISION DE LA STRATÉGIE FRANÇAISE SUR L'ÉNERGIE ET LE CLIMAT

Cette concertation nationale s'inscrit dans le contexte de révision de la Stratégie française sur l'énergie et le climat (SFEC), qui constitue la feuille de route du gouvernement pour l'atteinte de la neutralité carbone en 2050. Celle-ci devra être adoptée au plus tard en 2024 et sera constituée de :

- la première loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC) qui doit fixer à partir de 2023 les priorités d'action de la politique climatique et énergétique nationale, en tenant compte du rehaussement de l'objectif européen de réduction des émissions nettes de gaz

à effet de serre à -55 % en 2030 du paquet climat « Fit for 55 » adopté durant la présidence française de l'Union européenne ;

- la troisième édition de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC3) qui définit la feuille de route de la France pour respecter ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de court, moyen et long termes ;
- la troisième édition du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3), qui vise à renforcer l'articulation entre les politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ;
- la troisième édition de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), outil de pilotage de la politique énergétique, qui expose les orientations et fixe les priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie sur le territoire métropolitain continental.

Les orientations exprimées par les citoyens pendant la concertation seront versées au débat parlementaire sur la future loi de programmation sur l'énergie et le climat qui sera adoptée en 2023, indique le gouvernement. Plus largement, elles participeront à définir la nouvelle Stratégie française sur l'énergie et le climat. ●



Entretien avec **Christian MÉTAIRIE**

“ Face à la crise de l'énergie, « sans aides de l'État, je ne sais pas faire face » ”

Christian Métairie, maire écologiste d'Arcueil, commune de 20.000 habitants à la lisière sud du périphérique parisien, n'a pas attendu la crise pour économiser sa ressource et s'engager résolument dans la transition énergétique. Pour autant, il réclame de l'État l'extension aux communes du bouclier tarifaire et l'indexation de la DGF sur l'inflation.

📍 *Propos recueillis par Jean-Christophe Savattier, MCM Presse pour Localis*

INTERVIEW

Localismag : *La crise énergétique impacte sévèrement le budget des particuliers, des entreprises, mais aussi des collectivités locales. La commune d'Arcueil est-elle particulièrement touchée par cette augmentation des dépenses ?*

Christian Métairie : Nous sommes attentifs depuis des années à cette problématique énergétique et de façon générale à la question climatique. Elles sont naturellement devenues des priorités majeures depuis l'embrasement estival des forêts aquitaines et la crise russo-ukrainienne. À Arcueil, nous avons déjà engagé des politiques d'économie de la ressource. Nous sommes, aussi, au fur et à mesure des renouvellements de la flotte municipale, en train de bifurquer vers l'utilisation de véhicules propres et de sortir du diesel, ce qui n'est d'ailleurs pas sans poser de problèmes lorsqu'il s'agit de matériels roulants lourds. Mais aujourd'hui, la préoccupation a indéniablement changé d'échelle et elle vient déjouer tous nos pronostics

et toutes nos anticipations. Sans tenir compte des mesures d'aides qui doivent être précisées par le gouvernement - des précisions très attendues parce qu'aujourd'hui, les élus sont dans le brouillard le plus complet ! - , le surcoût provoqué par la multiplication par cinq des prix du gaz et par deux des prix de l'électricité va induire pour la municipalité d'Arcueil, sur la seule année 2023, une dépense supplémentaire de 2,5 millions d'euros sur un budget de fonctionnement de 40 millions d'euros.

Localismag : *Comment caractériser cet impact sur les comptes communaux ?*

Christian Métairie : C'est très simple, sans soutien important de l'État et à l'instar, je pense, de bien des responsables de collectivités locales frappées par la crise, je ne sais pas comment faire face ! Ces dépenses supplémentaires vont réduire à zéro notre capacité d'autofinancement et donc mécaniquement compromettre



© Maire d'Arcueil

nos projets d'investissement. Heureusement, nous avons prudemment anticipé en priorisant des projets qui pouvaient susciter des recettes ou alléger à long terme les dépenses, comme par exemple un programme de rénovation énergétique des onze écoles de la commune. Mais nous devons déjà faire preuve de la plus grande sobriété en proscrivant les investissements à dépense nette.

Localtis*mag* : *Quelles mesures avez-vous déjà prises ? Et quelle est votre stratégie à plus long terme ?*

Christian Métairie : Nous n'allons pas réinventer la poudre ! À court terme, nous allons profiter des conditions météorologiques pour retarder la saison de chauffe. Nous allons aussi baisser la température dans les bâtiments publics en tenant compte de leur destination. On n'applique pas cette consigne de la même manière dans une école et dans un gymnase. Nous allons aussi réduire au maximum l'utilisation de l'eau chaude, sauf dans les écoles maternelles. L'éclairage public, ainsi d'ailleurs que la gestion des piscines, n'est pas de notre ressort, mais du ressort de l'intercommunalité, en l'occurrence l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre. Je sais que l'EPT va préparer des mesures spécifiques dans le cadre de ses responsabilités, notamment de réduction de l'éclairage public. Pour notre part, nous gérons nos illuminations de Noël qui sont déjà à 100% en mode LED et nous avons prévu de réduire un peu la voilure dans ce domaine. Mais il ne faut pas s'attendre à des miracles. Les économies générées par ce plan de sobriété ne représenteront que 10% du montant de la facture.

Localtis*mag* : *Il n'y a donc pas d'autre levier pour faire face à cette crise ?*

Christian Métairie : À plus long terme et en cas de persistance et même d'aggravation de la crise, nous fondons

beaucoup d'espoirs sur l'augmentation des capacités de notre réseau de chaleur fondé sur la géothermie. C'est un équipement exploité depuis une dizaine d'années, qui a été développé en « bi-communalité » avec la ville de Gentilly. À l'issue d'un investissement de 30 millions d'euros, ce réseau de 25 km procure de la chaleur à près de 6.000 logements et à une bonne part des bâtiments communaux. Il permet déjà de réduire notre exposition aux hausses de prix du gaz puisque seulement 30% de la chaleur produite nécessite l'appoint d'énergies fossiles. Jusqu'à présent, l'extension des raccordements à l'ensemble des bâtiments publics et des bailleurs du parc privé ne présentait pas un intérêt économique évident. Il en est tout autrement aujourd'hui, compte tenu de l'évolution des prix de l'énergie. Seulement, cette extension demande réflexion. Elle nécessitera d'importants travaux, un nouveau forage, sans doute la construction d'une centrale de production. Les investissements liés au projet sont très importants et doivent être soigneusement dimensionnés. Le sujet est sur la table.

Localtis*mag* : *Qu'attendez-vous du gouvernement et de l'État ?*

Christian Métairie : Tout d'abord une mesure de justice. En 2023, le gouvernement semble vouloir limiter à 15% la hausse du coût de l'énergie pour les particuliers et les entreprises. C'est très bien. Pour autant, nous souhaitons que ce bouclier tarifaire soit au moins aussi protecteur pour les communes. Il faut un dispositif simple qui permette aux élus de faire face à la crise avec le maximum de sérénité.

La seconde demande, tout aussi forte, est que la dotation globale de fonctionnement (DGF), qui n'est pas un cadeau de l'État mais une compensation de la prise en charge par les collectivités d'une partie de ses fonctions régaliennes, soit bien indexée sur le taux de l'inflation.

Enfin, je me joins à la requête de l'Association des maires de France pour demander que le gouvernement revienne sur la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Pour l'État, l'addition pourrait s'élever à 32 milliards d'euros si l'on prend en compte ce qu'il devra reverser aux collectivités locales. Dans le contexte actuel, cela me paraît totalement inapproprié. ●





© Aurélie Foubert

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DIX ACTIONS POUR AIDER LES COLLECTIVITÉS À PASSER L'HIVER

📍 Publié le 10 octobre 2022, par Anne Lenormand / Localtis

En écho au plan de sobriété énergétique présenté par le gouvernement le 6 octobre, Amorce, l'Association des maires de France (AMF) et Intercommunalités de France ont publié un « *plan d'urgence sobriété* » comportant « *dix actions pour aider les collectivités à passer l'hiver* ».

« **D**ix actions pour aider les collectivités à passer l'hiver » : c'est ce qu'avance le « *plan d'urgence sobriété* » élaboré par Amorce, l'Association des maires de France (AMF) et Intercommunalités de France, en écho au plan de sobriété énergétique présenté par le gouvernement le 6 octobre. Avec le soutien de la Banque des Territoires, les trois associations ont travaillé cet été à la définition de mesures à mettre en place par les collectivités pour limiter la hausse des factures d'énergie. Plus de 200 collectivités sont venues par-

tager au sein de plusieurs groupes de travail près de 800 propositions d'actions parmi lesquelles ont été retenues dix actions principales, « *applicables dès maintenant, peu coûteuses, sans difficulté d'acceptabilité et avec effet immédiat sur les factures énergétiques de cet hiver* », indique Amorce dans un communiqué.

OUTIL D'ÉVALUATION

La première consiste à établir une estimation globale des consommations d'énergie des bâtiments et des services

pour cibler les priorités. À cette fin, e-sherpa, un outil en ligne gratuit, indépendant et rapide d'utilisation, proposé par Amorce, la Banque des Territoires et Inddigo, société d'accompagnement et de conseil spécialisée dans le développement durable, permet aux collectivités d'identifier les bâtiments les plus énergivores de leur parc, de comparer les consommations de leurs bâtiments avec la moyenne nationale, d'identifier les actions les plus efficaces sur les plans économique et écologique



et d'estimer les coûts et financements mobilisables pour chacun de leurs bâtiments.

Le plan prévoit neuf autres actions, assorties de nombreux exemples d'application dans les collectivités. Une série de dispositions consiste à mobiliser tous les agents de la collectivité en leur présentant le contexte énergétique, les impacts sur le budget de la collectivité et les mesures de sobriété décidées en s'appuyant par exemple sur e-sherpa. Un responsable «Sobriété» par étage ou par bâtiment pourrait être nommé pour relayer ces informations et diffuser les bonnes pratiques. Le plan propose aussi de former les agents de maintenance ou techniciens pour veiller à la bonne application des mesures et répondre à leurs éventuelles questions. Enfin, ces mesures peuvent être facilitées dans leur mise en œuvre par une action complémentaire : l'embauche mutualisée (ou la mise à disposition partielle) au sein d'un ensemble de communes d'un agent économe de flux, suggère le plan. Cette personne aurait pour fonction d'étudier les consommations des bâtiments et équipements, de

vérifier les réglages de programmation chauffage ou éclairage public, de proposer des pistes d'économie et de mener des actions de sensibilisation.

LES BÂTIMENTS ET LEURS ÉQUIPEMENTS : DES CIBLES DE CHOIX

Cinq autres types d'actions ciblent les bâtiments et leurs équipements. L'un consiste à installer des dispositifs de régulation des températures et à vérifier leur bon fonctionnement, un autre à réguler à 19°C les bâtiments qui sont occupés et à placer «hors gel» ceux qui ne le sont pas. La saison de chauffe des bâtiments pourrait aussi être fixée de la fin des vacances de Toussaint au début des vacances de Pâques. L'eau chaude sanitaire pourrait être coupée dans les bâtiments publics, y compris si possible dans les équipements sportifs (évier, lavabos), hors établissements scolaires et de santé ou l'accès à ces équipements (douches notamment) être limité. Pour éviter les dommages en cas de gel, tout réseau coupé doit naturellement être

purgé. L'utilisation des chauffages d'appoints et des sèche-mains électriques serait en outre interdite.

Deux actions portent sur l'éclairage. L'intensité et les plages d'éclairage public pourraient ainsi être réduites, avec une extinction entre 23h et 5h30, exception faite des axes principaux et zones sensibles. L'éclairage des monuments et des façades des bâtiments publics pourrait être éteint en semaine, et ne devrait pas fonctionner au-delà de 23h les vendredis et samedis. Le plan insiste aussi sur la nécessité de faire respecter la législation relative à l'extinction des vitrines, des enseignes et des publicités lumineuses et propose d'élargir les plages d'extinction de 22h à 17h.

COVOITURAGE, VISIOCONFÉRENCES...

Une autre action du plan porte sur la mobilité. Elle propose de former les agents à l'écoconduite et de leur imposer une limitation de vitesse à 80 km/h sur route et 110 km/h sur autoroute dans le cadre de l'exercice de leur fonction. En fin de formation, une charte d'engagement pourrait être proposée à la signature de l'agent. Un stage d'écoconduite rappellerait par exemple l'importance de limiter la distance de freinage, le temps d'accélération, les vitesses excessives et d'éviter le transport de charge inutile. Les réunions en visioconférence et téléphoniques pourraient être favorisées et les déplacements de plus de 20 km en présentiel seraient autorisés uniquement pour les réunions longues (plus d'une journée) ou jugées essentielles. Pour les trajets domicile-travail, le plan prévoit de recenser et favoriser le covoiturage des agents.

Cent autres pistes de travail sont par ailleurs évoquées dans quatre grands secteurs (patrimoine, éclairage public, mobilité, services publics). « Elles nécessitent d'être étudiées au cas par cas, en particulier celles relatives aux équipements sportifs car leur utilisation répond à des normes particulières qui peuvent différer d'un équipement à l'autre », souligne le plan. ●



© Adobe Stock

Entretien avec **Pierre BRETEAU**

“ L’inflation menace l’investissement local ”

En réduisant les marges de manœuvre budgétaires, l’inflation va contraindre en 2023 les communes à revoir à la baisse leurs investissements, s’alarme Pierre Breteau, maire de Saint-Grégoire (Ille-et-Vilaine) et co-président de la commission Finances et fiscalité locales de l’AMF. Selon lui, il appartient à l’Etat d’éviter une réduction de la solvabilité des collectivités territoriales.

📍 *Propos recueillis par Thomas Beurey, Projets publics pour Localtis*

INTERVIEW

Localtismag : L’inflation plombe-t-elle vraiment les budgets locaux ?

Pierre Breteau : Toutes les grandes familles de charges que comptent nos budgets enregistrent une pression supérieure à 5% : les fournitures alimentaires, les matières premières, les salaires (avec la hausse du point d’indice, qui est légitime par ailleurs), les taux d’intérêts. Les hausses vont jusqu’à 400%, voire 500% pour l’énergie. Avec des conséquences lourdes, parce que les missions des communes et des intercommunalités se traduisent très souvent par la gestion d’un patrimoine immobilier – des écoles, des crèches, des équipements sportifs... Or, au sein des charges d’exploitation de ce patrimoine, on trouve des dépenses énergétiques et des coûts salariaux liés à l’entretien ou au nettoyage. De l’autre côté, les recettes progressent beaucoup moins vite, provoquant un effet ciseau. Au total, la capacité d’épargne des communes sera affectée au minimum de 20 à 30%. C’est extrêmement préoccupant.

Localtismag : Comment les communes et les intercommunalités font-elles face ?

Pierre Breteau : Beaucoup de communes avaient déjà engagé une meilleure gestion énergétique de leurs bâtiments. Pas assez toutefois. Donc nous assistons à une prise de conscience massive de la nécessité de limiter la consommation énergétique des bâtiments publics. Les communes travaillent ainsi à la façon d’optimiser les bâtiments publics, de rationaliser leur usage. Dans ma ville par exemple, j’ai décidé de fermer un bâtiment qui accueillait une partie du centre technique municipal. Les dix agents qui y travaillaient seront regroupés avec d’autres services. En temps ordinaire, on aurait fait une économie de 20.000 euros par an. Mais compte tenu du prix actuel de l’énergie, nous en tirons une économie annuelle de 80.000 euros. Par ailleurs, des annonces tonitruantes sont faites sur les services publics, comme la fermeture de piscines, ou l’abaissement de la température des bassins de nage. Toutefois, je suis persuadé que la première variable d’ajustement ne sera pas la réduction des services publics, mais plutôt la baisse de l’investissement.



© BR

Localtismag : Sous le quinquennat de François Hollande, l'investissement public local avait chuté avec la baisse des dotations. Pensez-vous que le même risque existe ?

Pierre Breteau : Les mêmes causes produisent les mêmes effets ! Le risque est réel, parce que l'investissement constitue la variable d'ajustement la plus simple. En plus, les taux d'intérêt remontent et les banques commencent à regarder de près la situation financière des communes. D'ailleurs, mes collègues qui sont maires dans mon département me le disent : ils comptent différer des investissements trop coûteux en fonctionnement. La situation conduit à prioriser, par exemple, les investissements qui limitent les dépenses, voire apportent de nouvelles recettes, mais qui ne sont pas toujours ceux dont le territoire a besoin. Rationnellement, certaines collectivités pourraient continuer à investir autant, voire investir plus. Mais il existe, par ailleurs, des éléments psychologiques, comme la peur du lendemain, qui poussent à retarder la mise en œuvre des projets et à constituer une épargne de précaution. En tout cas, si le risque de ralentissement de l'investissement se réalise, cela ne sera pas neutre sur le plan macroéconomique. Rappelons que celui-ci représente 57% de l'investissement public civil total.

Localtismag : La transition écologique nécessite pourtant des investissements massifs et urgents.

Pierre Breteau : C'est le paradoxe ! Il faut par conséquent que l'Etat intervienne pour éviter une réduction de la solvabilité des collectivités territoriales. Celui-ci engage 1,5 milliard d'euros – en recyclant une part de crédits – sur la transition écologique. Mais il faut par ailleurs que les collectivités aient une capacité d'autofinancement suffisante pour mobiliser ces subventions. C'est pourquoi nous défendons auprès du gouvernement l'idée que l'Etat doit nous aider à préserver l'autofinancement. Il

est préférable qu'il accroisse de 300 à 400 millions d'euros les dotations aux collectivités, plutôt qu'il n'engage un milliard d'euros supplémentaire sur le « fonds vert ». Parce qu'en pratique, cela aura plus d'effets. Nous, maires, ne le disons pas parce que nous sommes des pleurnichards ! Au contraire, nous sommes des gens sérieux, qui, en plus, répondons présents à chaque fois que l'Etat a besoin de nous.

Localtismag : En vertu d'une règle qui s'applique nationalement, les valeurs locatives vont augmenter en 2023 dans les mêmes proportions que l'inflation. Cela devrait aider les communes à ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale.

Pierre Breteau : Absolument, mais les maires vont quand même devoir porter la responsabilité de cette hausse d'impôts. Par ailleurs, le poids des recettes fiscales n'est pas le même selon les communes. Dans une ville comme la mienne, où les valeurs locatives sont élevées, l'impact en termes de recettes sera conséquent. Mais certaines villes qui ont une moindre dynamique en matière d'habitat et des valeurs locatives plus faibles dépendent en réalité autant des dotations. Idéalement, il faudrait donc un « mix » de nouvelles recettes par une répartition entre les valeurs locatives et la dotation globale de fonctionnement (DGF). Ainsi toutes les communes s'y retrouveraient. La difficulté est néanmoins que la DGF est acquittée par le budget de l'Etat, alors

que les valeurs locatives sollicitent le contribuable.

Localtismag : Le paysage de la fiscalité locale a profondément changé au cours des dernières années. Est-ce un nécessaire sujet de réflexion pour vous ?

Pierre Breteau : Je pense qu'on ne fera pas l'économie d'une réflexion globale sur la fiscalité locale – tout comme d'ailleurs sur les dotations de l'Etat – car on est arrivé à un système illisible et dans lequel les collectivités n'ont plus d'autonomie de décision. Le fait que toute une partie des habitants ne soit plus soumise à une contribution fiscale est aussi un problème. Puisque la refondation est dans l'air du temps, nous devrions rebâtir les relations financières entre l'Etat central et les collectivités locales. Avec trois principes simples. D'abord : qui décide paie. Ce qui veut dire que si l'Etat prend une décision, il en assume les conséquences financières. Deuxièmement, il faut de la visibilité, parce que gérer les budgets des communes dans une logique annuelle n'a aucun sens. Enfin, réfléchissons aux assiettes fiscales, avant de nous demander quelle taxe on affecte à tel ou tel niveau de collectivité. J'estime à ce sujet que les valeurs locatives ne sont plus adaptées. Les assiettes doivent être représentatives de la réalité contributive. Quand ce travail aura eu lieu, on pourra se demander quels sont les dispositifs de dotations et de péréquation qu'il faut remettre à plat. ●

“ La situation conduit à prioriser, par exemple, les investissements qui limitent les dépenses, voire apportent de nouvelles recettes, mais qui ne sont pas toujours ceux dont le territoire a besoin. ”

NEUTRALITÉ CARBONE :

les investissements des collectivités devraient plus que doubler pour atteindre les objectifs

Selon une étude de l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) publiée le 14 octobre, les collectivités devraient réaliser au moins 12 milliards d'euros d'investissements chaque année dès à présent et jusqu'en 2030 pour atteindre les objectifs de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC). Cela suppose de mobiliser sur la période 6,5 milliards d'euros d'investissements climat additionnels.

📍 Publié le 17 octobre 2022, par Anne Lenormand / Localtis

Au moins 12 milliards d'euros d'investissements climat devraient être réalisés par les collectivités chaque année soit 18% de leur budget d'investissement actuel, c'est ce qu'avance l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) dans

une nouvelle étude publiée le 14 octobre. Les collectivités territoriales ont en effet un rôle majeur à jouer pour l'atteinte des objectifs de la neutralité carbone de la France à 2050, inscrits dans la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC), appelée à être révisée dans les prochains mois,

notamment pour prendre en compte les nouveaux objectifs européens de réduction des émissions de gaz à effet de serre (-55% d'ici 2030 contre -40% lorsque la stratégie actuelle a été élaborée). Du fait de leur patrimoine et de leurs compétences, les collectivités doivent porter de nombreux investissements climat, mettre en place des stratégies et plans d'actions, et déployer les actions d'animation des acteurs de leur territoire et l'étude d'I4CE vise à estimer le coût de ces différentes actions climat pour les collectivités. 67% des besoins portent ainsi sur la mobilité, en particulier les aménagements cyclables (3,3 milliards d'euros par an) et le financement du ferroviaire et des transports en commun





© Estiaf CB, BF, SA, D

(3 milliards d'euros par an). Viennent ensuite la rénovation énergétique des bâtiments publics (2,7 milliards d'euros par an) et l'efficacité énergétique de l'éclairage public et les réseaux de chaleur urbains (1,1 milliard d'euros par an).

6,5 MILLIARDS D'EUROS D'INVESTISSEMENTS CLIMAT EN PLUS CHAQUE ANNÉE

Alors que les investissements climat des collectivités sont aujourd'hui évalués à 5,5 milliards d'euros, ils devraient plus que doubler, estime I4CE. « *Ainsi les collectivités devraient chaque année, dès aujourd'hui et jusqu'en 2030, réaliser environ 6,5 milliards d'euros d'investissements climat additionnels* », avancent les auteurs de l'étude qui soulignent un besoin d'accélération des investissements particulièrement fort dans les aménagements cyclables (+ 2,3 milliards d'euros par an) et dans la rénovation énergétique des bâtiments publics (+ 1,4 milliard d'euros par an), mais aussi dans le ferroviaire et dans l'efficacité énergétique de l'éclairage public (+ 800 millions d'euros par an chacun).

Les collectivités représentent ainsi 30% de l'effort d'investissements climat additionnels tous acteurs publics et privés confondus (+22 Mds euros par an) contre 10% du besoin total, sachant que

I4CE a chiffré les besoins d'investissements climat des collectivités à partir de 4 scénarios menant à la neutralité carbone publiés par l'ADEME.

le déficit d'investissement est particulièrement important dans les secteurs où les collectivités jouent un rôle clé (vélo, ferroviaire...). Par ailleurs, relève l'étude, l'effort budgétaire demandé aux collectivités pour l'atteinte des objectifs climat est particulièrement important entre 2021 et 2030 mais devrait diminuer ensuite si les investissements sont engagés dès aujourd'hui.

LES TRANSPORTS COMME VARIABLE D'AJUSTEMENT

L'élaboration de la nouvelle SNBC est l'occasion de remettre en discussion les orientations prises pour atteindre la neutralité carbone à 2050, par exemple en termes de répartition de l'effort entre

les différents secteurs ou d'ambition en termes de sobriété – c'est-à-dire de réduction de la demande en énergie, poursuit I4CE. Selon le scénario retenu par la nouvelle SNBC l'effort d'investissement attendu des collectivités pourrait ainsi varier. A partir des 4 scénarios menant à la neutralité carbone de la France en 2050 que l'Ademe a publiés l'an dernier dans son étude prospective « Transition(s) 2050 », I4CE a chiffré les besoins d'investissements climat des collectivités. Quelles que soient les trajectoires prises, l'effort d'investissement climat des collectivités devra être important - en moyenne 10 milliards d'euros par an entre 2021 et 2030. « *Ces besoins varieront surtout selon les objectifs fixés en termes de report modal de la voiture vers le vélo et les transports en commun seront élevés, plus les besoins d'investissements seront élevés*, note l'étude. *Cet effort peut être soutenu pour une partie plus ou moins importante par les collectivités. Si les collectivités n'investissent plus fortement, d'autres acteurs devront le faire, et l'effort d'investissement portera sur les ménages et les acteurs privés. Un objectif élevé de baisse des déplacements permettra également de réduire les besoins d'investissement des collectivités, comme des ménages et acteurs privés.* »

FORTS BESOINS D'INGÉNIEURIE

Au-delà des besoins d'investissements, les collectivités vont également devoir augmenter leurs moyens humains pour l'ingénierie climat et donc leurs dépenses de fonctionnement, pour lancer et assurer la maîtrise d'ouvrage des investissements climat d'une part, et pour animer la dynamique de décarbonation des acteurs de leur territoire d'autre part, soulignent aussi les auteurs de l'étude. « *Ce sont au minimum 25.000 agents dédiés au pilotage des actions climat des collectivités qui seront requis pour atteindre les objectifs de la Stratégie nationale bas-carbone, estiment-ils. Cela représente environ 1,5 milliard d'euros de masse salariale chaque année.* » ●



© Adobe Stock

TRANSITION CLIMATIQUE : un besoin d'action « radicale », territorialisée... et optimiste

Au Printemps des Territoires, organisé le 22 septembre 2022 à Paris par la Banque des Territoires, les participants ont fait l'amer constat que la bataille de l'adaptation au changement climatique ne pourrait être évitée. Plus encore, même vivement menée, et couplée à une nécessaire poursuite de la lutte pour l'atténuation du phénomène, ils ont acté qu'elle ne permettra pas de sauver tous les territoires. Pour autant, ils se sont gardés de tout défaitisme : la transition est encore possible, et ce sans exclure croissance et bien-être supplémentaire.

Publié le 23 septembre 2022,
par Frédéric Fortin / MCM Presse pour Localtis

« **J**usqu'à récemment, je refusais de parler d'adaptation au dérèglement climatique, car cela me semblait être un discours défaitiste. Mais on est obligé aujourd'hui de reconnaître que c'est indispensable », confesse Éric Lombard, directeur général

de la Caisse des Dépôts, en ouverture de la session du Printemps des Territoires consacrée à la transition énergétique et écologique le 22 septembre 2022. Et de souligner que dans cette bataille, « territoires de montagne et du littoral sont en première ligne ». Mais ils ne sont

pas les seuls appelés à monter au front : « 62% de la population française est exposée aux risques climatiques », indique-t-on lors des débats, en soulignant que « chaque type de territoire connaît des transformations qui lui sont propres et chaque territoire devra donc renforcer l'action nationale par une stratégie d'adaptation locale » – dans une nécessaire cohérence. « C'est notre conviction : chaque territoire doit avoir son plan d'adaptation », martèle Olivier Sichel, directeur de la Banque des Territoires.

ATTÉNUER, S'ADAPTER... ET RECONVERTIR

« Il faut avoir en tête qu'on ne vivra plus jamais dans un climat que nous avons connu enfant », avertit la géographe Magali Reghezza-Zitt. Elle pose d'ores et

déjà l'étape d'après : « On va demander à tous les territoires des efforts d'atténuation, d'adaptation, mais il faut aussi bien comprendre qu'au bout d'un moment, on va devoir reconverter. » Prenant l'exemple des territoires littoraux, celle qui est également membre du Haut Conseil pour le climat se fait directe : « La montée inexorable du niveau marin fait que nous allons devoir abandonner des territoires ». Si « on peut habiter partout », elle relève que « le problème, c'est qu'au bout d'un moment, les sommes qu'on va devoir investir pour la sécurité et pour la reconstruction sont telles que la société va décider que ces territoires sont inhabitables ». Et de rappeler que c'est l'un des « trois faits scientifiquement établis par le Giec : au-delà d'un certain seuil, l'adaptation devient impossible, car trop coûteuse ».

“ L'inaction et l'impréparation seront beaucoup plus coûteuses dans 15 ans que l'action d'aujourd'hui. ”

indique Magali Reghezza-Zitt.

REVOIR LE LOGICIEL FINANCIER

Aussi, pour Éric Lombard, pas de doute à avoir : « Il faut accélérer notre action contre le dérèglement climatique, être beaucoup plus radical ». Ce qui nécessite selon lui de « transformer intégralement notre économie, car cela demande des investissements massifs – 50 milliards d'euros par an pour l'adaptation, selon le think-tank I4CE. Or cela ne passe pas avec les règles actuelles de notre économie, car beaucoup d'investissements vitaux ont une rentabilité modeste », enseigne-t-il. Il invite aussi à « exiger collectivement de baisser l'exigence de rendement du capital pour financer les

projets indispensables ». « Cela peut paraître contre-intuitif, alors que nous avons besoin de plus d'investissements », admet-t-il. Mais il met en regard « les effets du réchauffement climatique, qui vont détruire du capital en quantité importante ». « L'inaction et l'impréparation seront beaucoup plus coûteuses dans 15 ans que l'action d'aujourd'hui », appuie Magali Reghezza-Zitt. Joignant l'acte à la parole, Éric Lombard précise que la Banque des Territoires a fait le choix « d'une demande de rentabilité de ses investissements deux fois moindre que celle des autres investisseurs », soit « 4% en moyenne ».

PENSÉE POSITIVE

« Une révolution », concède-t-il, mais pas une utopie. Notamment parce que « la lutte contre le dérèglement climatique a beaucoup d'effets positifs », insiste-t-il. Magali Reghezza-Zitt appelle elle aussi à prendre en compte ses « co-bénéfices majeurs » en matière de santé, de pouvoir d'achat, de bien-être, d'emploi, de préservation du patrimoine naturel et culturel... « On ne voit la transition qu'à partir de ce que cela coûte. Cessons d'avoir une vision négative ! », exhorte-t-elle. Pour Dominique Thillaud, directeur général de la Compagnie des Alpes, c'est même une condition du succès : « Si on est pessimiste, on n'emmènera personne », prévient-il. « Dire que c'est possible, c'est moteur. Chacun se dit qu'il a un rôle jouer », plaide-t-il, reprenant l'air d'un « optimisme combattant ». Et d'alerter encore : « Si c'est un chemin de croix, on n'emmènera personne non plus ». « On est convaincu qu'on peut lutter contre le réchauffement climatique en ayant de la croissance et du plaisir supplémentaire. On n'est pas du tout des pessimistes, des décroissantistes », le rejoint Olivier Sichel, non sans rappeler ainsi l'invite du maire de Loos-en-Gohelle à « mettre les gens en mode désir ». « Pour la première fois, nous avons la possibilité d'anticiper », met par ailleurs en avant Magali Reghezza-Zitt. Elle donne la marche à suivre en matière d'adaptation : « regarder territoire par territoire les vulnérabilités, décider de ceux qui pourront être accompagnés,

ceux qui devront être reconvertis... » en insistant, sur la nécessité de « savoir où investir ». Et ce « à l'échelon régional, c'est fondamental », tout en articulant national et local, et les régions entre elles.

UN PLAN TRIPLE 0 EN ÎLE-DE-FRANCE

Que les régions doivent être en première ligne, Valérie Péresse, présidente de la région Île-de-France, en est évidemment convaincue. Rappelant qu'alors ministre de la Recherche, c'est elle qui avait « saisi en 2010 l'Académie des sciences pour faire trancher l'existence du réchauffement climatique », elle souligne que sa région n'a pas attendu les demandes du gouvernement pour devenir énergétiquement sobre. Et d'arguer par exemple du déménagement des locaux de la région « dans un bâtiment isolé, écologique, avec 30% d'économies d'énergie depuis 2018 », de la rénovation des lycées, anciennes « passoires thermiques », et de la mutualisation de leurs achats d'énergie ou encore de « la chauffe, depuis 2017, des lycées à 19°C, des gymnases à 17°C et des ateliers des lycées professionnels à 14°C ». La sobriété, c'est aussi « la bonne gestion de l'argent du contribuable », remarque-t-elle. La région entend « la démultiplier », explique sa présidente. Et ce, notamment dans le cadre d'un plan d'adaptation de 60 mesures et d'un milliard d'euros d'investissement d'ici 2030 qu'elle a fait voter le jour de son intervention. Un plan triple 0 : 0 émission, 0 ressource – confiant le rêve, « encore très utopique », de faire de la région une « mine urbaine » – et 0 artificialisation nette. Un dernier sujet qui « va être très épineux puisque si je ne prends en compte que les projets de l'État, nous avons déjà mangé tous les territoires possibles », grince-t-elle. Une montagne qui sera en outre d'autant plus difficile à gravir compte tenu « de l'urgence sociale du logement » et de la nécessité de « renaturer la ville ». Pour la préservation de la biodiversité, mais aussi « parce qu'avec le Covid, les citoyens ont touché encore plus douloureusement la question du mal-logement ». La ville de demain ou la quadrature du cercle, encore une fois. ●

AVIS DE L'expert

PLANIFIER PLUS DE CIRCUITS COURTS DE L'ÉNERGIE et organiser de nouvelles solidarités énergétiques locales

par **Justine BAIN THOUVEREZ**, Avocate associée - Groupe LLC & Associés et **Sébastien DELPONT**, Directeur EnergieSprong France & directeur associé GreenFlex

 Publié le 28 juin 2022, sur le blog du site de la Caisse des Dépôts

8 mesures pour accélérer le développement de projets d'énergies renouvelables locales dans une dynamique circulaire.

La Caisse des Dépôts, au travers de l'Institut pour la recherche, soutient les activités de La Fabrique Ecologique. Fondation pluraliste et transpartisane, La Fabrique Ecologique est un Think et Do-Tank qui a pour objectif de promouvoir l'écologie et le développement durable sur la base de propositions pragmatiques et concrètes.

Justine Bain Thouverez et Sébastien Delpont, ont co-présidé le groupe de travail du Think Tank La Fabrique Ecologique dédié au « Circuits courts de l'énergie et solidarités énergétiques locales » qui vise à « œuvrer à la création d'un cadre plus propice au développement de boucles énergétiques locales multi énergies intégrant plus de solidarités ». Voici la synthèse des propositions du groupe de travail.

1 DÉVELOPPER RAPIDEMENT PLUS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES LOCALES, UNE SOLUTION ÉPROUVÉE CLÉ POUR RÉPONDRE À NOS CRISES ÉCOLOGIQUES, ÉNERGÉTIQUES ET SOCIALES

Le besoin d'accélérer la transition énergétique des territoires se fait ressentir avec une intensité plus forte que jamais : conséquence de l'invasion de l'Ukraine par la Russie sur les prix de l'énergie, phénomènes climatiques extrêmes de plus en plus fréquents, impatience des citoyens et exaspération de notre jeunesse, volonté de redéveloppement économique territorial... Le GIEC l'a rappelé dans son rapport d'avril 2022 : nous sommes dans une urgence du moyen terme. Des solutions existent qui peuvent être mises en œuvre et il va falloir combiner l'adoption d'un mode de vie bien plus sobre et le développement de beaucoup plus de projets d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables et de mobilité décarbonée dans les 10 ans à venir avec des solutions éprouvées qu'il nous faudra déployer plus simplement et à moindre coût. Cela sans trop compter sur de possibles ruptures technologiques, qui si elles sont souhaitables, ont des probabilités bien plus faibles de générer les impacts positifs attendus avant 2035.

2 ORGANISER UNE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE, AVEC UNE PRÉOCCUPATION DE SOLIDARITÉ ET UNE MEILLEURE ARTICULATION EUROPÉENNE, NATIONALE ET LOCALE

L'envie de transition énergétique, au plus près des territoires, est réelle chez les Français. Le développement d'énergies renouvelables en circuits courts correspond à une attente grandissante des citoyens, des administrations et des entreprises avec la préoccupation de l'inscrire dans un futur énergétique plus solidaire. De nombreux projets d'énergies renouvelables locales sont étudiés, mais lorsqu'il est question de passer de projets pilotes à une généralisation de ceux-ci, faute d'un cadre satisfaisant et stable, la mise en œuvre peine à accélérer.

Notre organisation énergétique est remise en question par les évolutions technologiques : le national est de moins en moins l'échelon clé de nos politiques énergétiques. Il est celui de nos engagements internationaux, de la fiscalité, de l'actionnariat des opérateurs de réseaux et d'une part importante de notre cadre réglementaire. Mais c'est à une échelle européenne que se structureront des filières industrielles dans l'hydrogène vert, les batteries, l'éolien offshore, la construction d'infrastructures d'interconnexions des marchés énergétiques ou que se négocieront des approvisionnements de gaz à l'international ou la fourniture de panneaux solaires. C'est à une échelle territoriale que s'organise le développement des projets. La France ne peut plus se permettre d'être la dernière de la classe, comme c'est le cas actuellement, en termes de développement des énergies renouvelables en Europe. Nous étions en 2020 le seul pays à ne pas avoir tenu nos objectifs de développement en la matière...

3 S'INSÉRER HARMONIEUSEMENT SUR LES TERRITOIRES ET DANS LES RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES

Si certaines productions d'énergies renouvelables seront centralisées (grandes centrales solaires au sol, agrocarburants ou parcs éoliens en mer), beaucoup de projets de petites

Par Justine BAIN THOUVEREZ et Sébastien DELPONT



tailles seront à développer de façon décentralisée, quels qu'en soient les vecteurs énergétiques : chaleur (biomasse, géothermie ou chaleur fatale), électricité (photovoltaïque ou petit éolien) ou biogaz en maximisant le potentiel de production de chaque territoire tout en maintenant une haute qualité d'intégration écologique locale. Comme toute activité économique, la production ou transformation d'énergie a un impact et doit s'insérer de façon harmonieuse dans son territoire, en lien avec ses parties prenantes. Ces projets, et particulièrement ceux d'entre eux qui intègrent une gouvernance citoyenne (dont la part est faible à ce jour en France), sont très fortement générateurs de valeur ajoutée économique locale. Une massification de projets locaux doit se faire en intégrant les enjeux d'équilibre offre / demande énergétique à des mailles horaire / journalière / hebdomadaire / saisonnière pour limiter les coûts et dimensionner au plus juste les infrastructures de production, de transport, de distribution et de flexibilité/stockage. Aujourd'hui, le modèle d'affaire des opérateurs de réseaux est peu aligné avec de tels objectifs de développements, il est primordial le faire évoluer : plus d'énergies décentralisées c'est à la fois des besoins d'investissements renforcés pour ces opérateurs, et une base de revenus qui diminue. La régionalisation des objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie à partir de 2023, actée par la loi climat et résilience en 2021, peut constituer une opportunité intéressante pour permettre des débats et de se mettre d'accord à l'échelle des régions entre préfets, élus, citoyens, acteurs économiques et opérateurs de réseaux énergétiques sur les façons de planifier ces développements.

4 *ACTIVER DIFFÉRENTS LEVIERS POUR MULTIPLIER LES PROJETS DANS UN CADRE ÉCONOMIQUE ADAPTÉ ET EN FACILITER LE DÉPLOIEMENT*

Face à ce constat, différents professionnels issus d'horizons et de filières variés ont travaillé à la Fabrique Ecologique à lister des

leviers à activer pour multiplier ces projets de développement d'énergies renouvelables en circuits courts. S'il faudra de façon essentielle simplifier, harmoniser et raccourcir les procédures d'autorisation et réviser le modèle d'affaire des opérateurs de réseaux énergétiques pour aligner leurs intérêts économiques avec ceux des collectivités, des citoyens et des entreprises, il y a deux autres dimensions clés qui méritent d'être explorées : améliorer la performance économique et limiter les risques des projets, et instaurer des mécanismes de solidarités énergétiques territoriales. La Fabrique Ecologique recommande 3 mesures : l'une administrative, l'autre volontaire et la dernière, fiscale pour progresser dans ces voies.

5 *PERMETTRE À LA COMMANDE PUBLIQUE DE JOUER UN RÔLE MOTEUR DANS LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES*

Pour appuyer la structuration d'une filière de production d'énergies locales, plutôt que de lui voter une subvention, une collectivité pourrait choisir de basculer chez un producteur local ses contrats d'achats énergétiques pour chauffer ses écoles ou alimenter en électricité ses bureaux, mais les règles de la commande publique ne permettent pas de discriminer un candidat sur des bases géographiques pour ses achats d'énergie. Alors que recourir aux services d'un tel prestataire est beaucoup plus source de valeur ajoutée pour le territoire. Des aménagements à ce principe ont été posés lors la loi EGALIM en vue de « favoriser en restauration collective l'approvisionnement local », il y aurait du sens à élargir ce principe posé pour des besoins alimentaires à des besoins énergétiques. Il faudrait permettre aux acheteurs publics aussi de pouvoir sortir de « marchés de fourniture » pour passer à des « marchés de services » et contractualiser sur des pé-

riodes alignées avec les durées d'amortissement des équipements et infrastructures associées dans le cadre d'achats directs de chaleur, de biogaz ou d'électricité (autrement appelés PPA). Cela a été fait pour développer les contrats de performance énergétiques, en autorisant les acheteurs publics à recourir à des contrats à la durée alignée avec celle du temps de retour des travaux engagés. L'achat public peut demain devenir un levier bien plus puissant du développement de projet d'énergies renouvelables en circuits courts, il faut le faciliter.

6 *LIMITER LES RISQUES DE PORTEURS DE PROJET AVEC DES FONDS DE GARANTIES RÉGIONAUX ET LEUR PERMETTRE D'ACCÉDER À DE MEILLEURES CONDITIONS DE FINANCEMENT*

Certains risques associés à des projets, indépendants du sérieux du monteur de projet, peuvent être sources de surcoût quand il s'agit de négocier des conditions de son financement, et pourraient bénéficier utilement d'un effet de mutualisation via des fonds de garantie. Il est possible qu'un industriel fournisseur de chaleur fatale fasse évoluer ses procédés et rejette moins de chaleur que prévu, qu'un massif forestier où se structure une filière biomasse subisse un incendie ou qu'une entreprise tertiaire acheteuse d'électricité dans une opération d'autoconsommation collective fasse faillite. Un grand développeur de projets qui en développe une centaine saura mutualiser ce risque au sein de son portefeuille : il est peu probable que tout se passe mal en même temps sur tous ses projets, et cela ne sera pas un obstacle à ses développements. Mais pour une collectivité, une PME, des citoyens ou un collectif local assemblant



AVIS DE L'expert

ces différents types d'acteurs autour d'un seul projet, en dehors de logique de « portefeuille », l'existence de ces risques – en l'absence de garanties – entraînera un coût du capital plus élevé, ce qui peut remettre en cause la viabilité économique du projet et le condamner à l'abandon. Il ferait sens à des échelles régionales, pour mutualiser ces risques à l'échelle de plusieurs projets dans une unité géographique suffisamment large, de développer des fonds de garantie, abondés par l'Etat, les collectivités et les porteurs de projets qui permettraient à bien plus de projets de trouver un équilibre économique et de voir le jour.

7 INSTAURER DES MÉCANISMES DE SOLIDARITÉS ÉNERGÉTIQUES TERRITORIALES : ÉLABORER UN CADRE PERMETTANT LE DON D'ÉNERGIE ET DÉVELOPPER DES ZONES FRANCHES ÉNERGÉTIQUES

Des mécanismes de solidarité existent dans le système énergétique. Le chèque énergie à une échelle nationale est utile mais il a un effet limité avec un montant plafonné à 15% du montant des dépenses. La péréquation territoriale pour les énergies de réseaux permet, alors que les coûts d'acheminement sont plus faibles en ville qu'à la campagne, que tout le monde paie le même prix, mais ce mécanisme d'équilibre géographique n'est pas toujours très social : les pauvres en milieu urbain sont ainsi mis à contribution pour permettre des tarifs plus abordables en milieu rural qui profitent aussi aux ruraux les plus aisés. La Commission Européenne réfléchit à la mise en œuvre de tels mécanismes en lien avec l'élargissement des mécanismes de quotas carbone dans les secteurs de l'habitat et du transport ; il nous semble essentiel que de tels mécanismes trouvent leur place aussi à une échelle locale.

En ce sens, il serait vertueux d'élaborer un régime encadrant le « don d'énergies locales » à destination des publics fragiles, comme cela existe pour les invendus alimentaires depuis la loi « dite Coluche », qui a créé une déduction fiscale à cet effet. Ce dispositif a été élargi à d'autres produits en 2020 dans le cadre de la loi de lutte contre le gaspillage et pour l'économie circulaire. On pourrait imaginer désormais l'élargir à l'énergie et permettre à ce qu'une partie de production de biogaz, de chaleur ou d'électrons puisse être donnée à des organismes habilités ou à des bailleurs sociaux pour un accès moins cher à l'énergie de ménages précaires en échange d'une déduction fiscale. Donner un cadre réglementaire et fiscal à un niveau national permettra de reproduire ces schémas de façon simple partout sur les territoires sans nécessiter de complexes montages juridiques, gourmands en temps et en ressources sur chaque projet.

Un autre dispositif d'exemption fiscale territoriale pourrait être aussi élargi à des projets d'énergies renouvelables locales. Des zones particulièrement fragiles, dites « zones franches urbaines », « zones urbaines sensibles » et « quartiers prioritaires politique de la ville » définies par décrets en Conseil d'Etat bénéficient d'exemptions pour le développement d'activités industrielles, commerciales, artisanales ou libérales ou de TVA réduite pour des travaux d'amélioration de l'habitat. Inscrire à la liste des activités bénéficiant de ces exemptions fiscales, les projets d'énergies renouvelables locales serait de nature à y favoriser l'émergence de plus de projets. Faire des quartiers défavorisés des lieux de démonstration et de développement de compétences autour d'une activité à fort potentiel serait très pertinent. Le développement des énergies locales doit être vu comme un levier de développement économique territorial et de résorption des inégalités sociales.

8 RÉUSSIR UNE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE TERRITORIALE SUR DE L'ÉNERGIE PASSERA PAR UNE RÉFORME DE NOS MODES DE FAIRE

L'intensité des enjeux à relever et l'importance de notre retard pour développer ce type de projet, notamment en regard de nos voisins européens, doit nous inciter à reformer de façon concertée le développement de circuits courts de l'énergie. A l'heure où notre système énergétique s'organise de façon circulaire, sans querelles de chapelles entre filières énergétiques, il est des actions transverses qui sont de nature à permettre à bien plus de projets d'atteindre un équilibre économique pertinent et à contribuer à plus de solidarités énergétiques locales. Osons rendre bien plus simple et bien moins cher le développement de ces projets à forts impacts pour que nos rêves de planification écologique et solidaire deviennent une réalité territoriale. ●

LES AUTEURS

- **Justine Bain Thouverez** est responsable du département Affaires, Énergie et Environnement.
- **Sébastien Delpont** est expert auprès de la Commission Européenne sur la ville durable et administrateur de Construction 21.

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DE L'AVIS DE L'expert
PUBLIÉ SUR LE BLOG DU SITE CAISSE DES DÉPÔTS
WWW.CAISSEDESDEPOTS.FR/BLOG

PROJETS DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU : l'IGEDD formule des recommandations pour faciliter leur mise en œuvre

À l'issue de l'accompagnement d'une quinzaine de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), la mission conduite par deux inspections, dont le rapport a été rendu public le 19 septembre 2022, a dégagé quelques pistes pour renforcer la portée et améliorer la mise en œuvre de ce dispositif destiné à assurer dans la durée un équilibre entre les usages de l'eau et la ressource disponible.

📍 Publié le 23 septembre 2022, par Philie Marcangelo Leos / MCM Presse pour Localtis

Le conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) - devenu entre-temps l'inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) -, missionné aux côtés du conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), a dévoilé, le 19 septembre 2022, dans un rapport, ses recommandations pour accélérer l'aboutissement et la mise en œuvre opérationnelle des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) au regard de lenteurs et de difficultés rencontrées dans leur déploiement. Face aux contraintes grandissantes sur l'eau et ses usages dans les territoires, ces outils de médiation apparaissent incontournables pour faire émerger des solutions adaptées aux besoins et aux contextes locaux. Le dispositif conçu en 2013 n'est pas nouveau mais a depuis bénéficié d'un cadre rénové, dont l'instruction du 7 mai 2019 fournit les clefs de lecture, en particulier sur le volet financement. L'importance de la démarche et la nécessité de l'accompagner et d'en fluidifier le processus d'avancement ont également été réitérées à l'issue du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique. Les pistes formulées par la mission consolident

d'ailleurs les conclusions du Varenne. Elles visent à « s'assurer de la solidité des bases sur lesquelles les PTGE seront construits » et à « apaiser » les débats sur le terrain englués « dans un déficit de méthode, de dialogue et d'écoute mutuelle », souligne-t-elle.

L'IMPLICATION SYSTÉMATIQUE DES COLLECTIVITÉS

La mission s'est appuyée sur le travail d'accompagnement effectué auprès d'une quinzaine de PTGE, illustrant une diversité de contexte locaux et d'état d'avancement. Le retour d'expérience montre en particulier « l'omniprésence du besoin d'animation » dans l'expression des objectifs et des questionnements, rôle le plus souvent endossé par les services techniques de la collectivité porteuse de la démarche. L'engagement des collectivités dans le dispositif, notamment dans son portage, est « crucial



© Adobe Stock

dans le succès du PTGE», insiste le rapport. Or, celles-ci apparaissent parfois «*insuffisamment motrices dans le portage des PTGE, pouvant préférer laisser l'État en première ligne notamment en phase de démarrage* ». Pourtant les compétences dont elles disposent, notamment la compétence Gemapi, en font des acteurs essentiels dans la gouvernance de l'eau. La mission estime donc pertinent que le portage politique du PTGE engage systématiquement une collectivité ou une structure issue de collectivité (EPTB, Epage, syndicats mixtes dédiés, agglomérations, etc.) ayant capacité à apprécier globalement la gestion de l'eau dans ses différentes dimensions (environnement/économie) et ses différents usages. Lorsque le portage

L'engagement des collectivités dans le dispositif, notamment dans son portage, est crucial dans le succès du PTGE.

du PTGE s'oriente vers des groupements de communes aux attributions plus ciblées (syndicats de rivière, syndicats d'eau potable, par exemple), elle préconise la formule d'un «*portage politique conjoint, associant plusieurs structures aux compétences complémentaires* ». Dans les territoires à fort enjeu agricole, un portage conjoint avec une chambre d'agriculture peut également être envisagé.

DÉFINIR UNE FEUILLE DE ROUTE

Au-delà du cas des collectivités, l'implication des différentes parties prenantes (filrière agricole, associations, société civile, État...) et des différents usages «*est essentielle pour ne pas exposer le PTGE*

à un risque de non-aboutissement ». L'erreur serait d'en marginaliser certains, car dans un PTGE «*tout se joue au début*», martèle le rapport. «*Ambiguïtés, non-dits, manque de transparence sont des écueils fréquents* », relève la mission, qui recommande d'établir «*très tôt* » une feuille de route validée par le préfet, document de référence qui va définir le cadre de l'action collective, fixer le calendrier et le mode opératoire. La démarche ne tolère pas «*l'à-peu-près* », aussi des voies d'amélioration dans la mobilisation et le partage des connaissances sont proposées, à l'exemple d'un centre de ressource national dédié, permettant de capitaliser les expériences des territoires et de contribuer à la diffusion de méthodes appropriées. Et d'autres outils pourraient être mobilisés, y compris par la voie réglementaire, pour faciliter la gestion territoriale de l'eau. Ils reposent notamment sur la remontée d'informations sur les usages de l'eau, l'amélioration de la connaissance sur la ressource (notamment en période de hautes eaux) et de l'impact des prélèvements, la mobilisation de plans d'eau aujourd'hui inutilisés et l'encadrement des modalités d'évolution de la répartition entre agriculteurs avec l'ouverture de l'accès à l'irrigation pour de nouveaux exploitants.

CONSOLIDER LE CADRE JURIDIQUE

Parmi les pistes explorées, les PTGE pourraient s'orienter vers un disposi-

tif de labellisation, à l'instar des Papi (programmes d'actions de prévention des inondations). La validation des projets serait alors prononcée au regard d'un cahier des charges national, après recueil de l'avis des instances de bassin. Il a en effet été choisi de limiter la portée normative des PTGE, conçus au départ comme des outils flexibles. L'absence de cadre méthodologique imposé peut toutefois «*précariser* » la démarche, observe la mission. C'est le revers de la médaille. Elle se traduit entre autres par des délais d'élaboration excessivement longs et expose les autorisations accordées ensuite par l'autorité administrative dans la phase de mise en œuvre à des risques contentieux. La solution pourrait passer, selon le rapport, par «*un accord écrit signé par toutes les parties prenantes* » scellant ce «*pacte de confiance* ». Les futurs maîtres d'ouvrage s'y engageraient ainsi à monter les dossiers techniques et financiers pour réaliser le programme d'actions et les financeurs pressentis à attribuer des aides. Sur le volet de la faisabilité économique et financière des projets, des pistes d'améliorations sont également proposées par la mission, qui encourage à renforcer la démarche d'analyse coût-bénéfice, à systématiser l'identification de plusieurs scénarios, dont un scénario «*sans projet*» (pour évaluer les incidences de l'inaction), et au besoin renforcer la capacité d'ingénierie financière des territoires engagés. ●



Entretien avec **Frédéric LETURQUE**

Maire d'Arras

“ En matière d'éducation, les initiatives locales sont fortement attendues ”

📍 Publié le 22 septembre 2022, par Jean Damien Lesay pour Localtis

INTERVIEW

La première réunion de l'instance de dialogue entre le ministère de l'Éducation nationale et les collectivités territoriales s'est tenue ce jeudi 22 septembre. Autour du ministre Pap Ndiaye étaient réunis des représentants de Régions de France, de l'Assemblée des départements de France et de l'Association des maires de France, mais aussi de France urbaine, Villes de France, Association des petites villes de France et Association des maires ruraux de France. Frédéric Leturque, coprésident de la commission de l'éducation de l'AMF, revient pour Localtis sur cette première.

Localtismag : Comment s'est passée l'installation de l'instance de dialogue entre le ministère de l'Éducation nationale et les collectivités territoriales ?

Frédéric Leturque : Il s'agissait d'un premier échange entre le ministre et l'ensemble des associations représentant les collectivités, avec un objectif posé par Pap Ndiaye : engager une vraie concertation, de vrais échanges autour de



© DR

l'école et ne pas reproduire ce qui avait été fait lors de séquences précédentes où nous étions plutôt dans des injonctions, des recommandations ou des obligations venant d'en haut et allant vers le bas. Il était également question de donner de la visibilité à un calendrier de travail et de fluidifier les liens et les échanges.

Localtismag : Quels grands sujets étaient sur la table pour l'occasion ?

Frédéric Leturque : Des sujets ont été avancés : l'égalité des chances, le bien-être des enfants à l'école, la transition écologique et le bâti scolaire, le projet républicain, et on pourrait presque dire la promesse républicaine de l'école, l'inclusion scolaire et le numérique. Deux chantiers ont été définis comme prioritaires : la transition écologique et le bâti scolaire, d'une part, l'inclusion scolaire, d'autre part. Même si ce sont des sujets anciens, notamment en ce qui concerne l'inclusion, on voit bien qu'à l'occasion de la rentrée de septembre, cela n'a pas été simple pour certains recrutements. Nous avons eu des difficultés à travailler sur l'accompagnement d'enfants porteurs de handicap sur le temps scolaire mais aussi sur le temps périscolaire et extrascolaire. L'idée est d'avoir un regard global qui embrasse tous les temps de l'enfant.

■■■

Localtis *mag* : A-t-il été question du fonds de 500 millions d'euros consacré à l'innovation pédagogique annoncé récemment par le président de la République et qui vise à monter des projets pédagogiques adaptés à la réalité de chaque établissement ?

Frédéric Leturque : Nous l'avons évoqué, mais cela reste du ressort de l'Éducation nationale et des enseignants et sera débattu dans les écoles. L'idée lancée par le président de la République, et à laquelle les collectivités peuvent bien évidemment s'associer, est que l'école prenne l'initiative d'une concertation ou d'une réflexion pour analyser la façon dont elle réussit dans son quartier, sa commune, la façon dont elle pourrait mieux réussir sur la base d'un projet qui corresponde mieux au contexte social et à l'environnement de l'école, que l'on soit en quelque sorte sur une mise en concorde des efforts de chacun.

Localtis *mag* : Avez-vous pu présenter vos positions en matière d'éducation, et si oui, lesquelles ?

Frédéric Leturque : Oui, c'était une réunion d'ouverture et nous sommes ouverts au travail. L'AMF a ses exigences, ses sujets de préoccupation que j'ai rappelés. Quand on discute avec les maires de France, on s'aperçoit que la réussite des enfants constitue l'ADN de la plupart d'entre eux. Nous sommes donc contents de participer à ce rendez-vous qui se veut positif et productif. Dans mon intervention, j'ai demandé à ce qu'il y ait une vraie



© Michael LIMBROSO REA

évaluation de tout ce qui avait pu être mis en place jusqu'à maintenant afin de ne pas remettre en question ce qui fonctionne bien, et au contraire revisiter ou mettre à la poubelle ce qui n'a pas marché. Quels que soient les projets que l'on pourrait avoir et les initiatives que l'on pourrait prendre, nous avons besoin que l'État conduise des études d'impact sur les conséquences de ses bonnes idées [sic], et ceci afin d'éviter de s'engager sur des choses qui au final ne fonctionnent pas.

Localtis *mag* : Avez-vous pu évoquer d'autres sujets plus globaux qui ont des répercussions sur l'école ?

Frédéric Leturque : Oui, nous avons effleuré les sujets d'actualité de nos communes. J'ai insisté sur le fait qu'il ne fallait pas dépouiller les collectivités

de leurs moyens financiers si on voulait qu'elles soient au rendez-vous des priorités de la nation. Et j'ai forcément parlé du coût de l'énergie qui explose et des cantines. Il faut que nous puissions faire face à tout cela.

Localtis *mag* : Quel sentiment vous habite à l'issue de ce premier rendez-vous ?

Frédéric Leturque : Nous avons senti que les initiatives locales étaient fortement attendues et regardées. Il y aura d'ailleurs toute une série de débats engagés au niveau des écoles à travers le Conseil national de la refondation. Le ministre donne le sentiment de vouloir être beaucoup plus à l'écoute des collectivités locales que cela a pu être le cas de ses prédécesseurs.

Localtis *mag* : Quelle va être la suite ?

Frédéric Leturque : Le prochain rendez-vous est fixé à la deuxième quinzaine de novembre ou la première quinzaine de décembre. À mon sens, nous serons sur le rythme d'un rendez-vous par trimestre. L'idée est d'avoir une régularité dans les sujets à l'ordre du jour que nous définirons ensemble, ainsi qu'une constance des parties prenantes, car si l'on veut progresser, cela nécessite une certaine régularité dans la qualité des participants. ●

“ Les initiatives locales sont fortement attendues et regardées : il y aura toute une série de débats engagés au niveau des écoles à travers le Conseil national de la refondation. ”



Entretien avec Frédéric CHEREAU,

Maire de Douai, président de la
commission Santé de l'AMF.

“ Nous sommes ouverts à
des solutions innovantes
pour que chaque Français
ait accès à un médecin ”

📍 Entretien réalisé par Claire Mallet pour *Localtis Mag*

Les maires attendent aujourd'hui des réponses sur deux impératifs en matière de santé : l'accès aux soins et la permanence des soins. Pour Frédéric Chéreau, maire de Douai et co-président de la commission Santé de l'AMF, cela implique un engagement collectif des médecins. Et des moyens pour rémunérer cet engagement.

[Localtis mag : *En juin dernier, l'AMF présentait une série de propositions sur la santé. Constatez-vous aujourd'hui une meilleure prise en compte de cet enjeu de l'accès aux soins ?*

Frédéric Chéreau : J'ai eu l'occasion de rencontrer à la fois le ministre François Braun et la ministre déléguée Agnès Firmin Le Bodo. Nous partageons beaucoup de choses. Je pense qu'ils ont entendu ce qu'ont pu leur dire les associations d'élus, dont l'AMF. Notamment sur la prise compte de la santé au sens large – donc pas uniquement l'aspect strictement médical –, en intégrant des acteurs de santé tels que les élus locaux. On sent

une vraie écoute. Reste à savoir quelles vont être leurs marges de manœuvre et de quelle manière tout cela va se mettre en œuvre... En sachant que la phase de pénurie de personnel médical, notamment de médecins, va durer et va même s'aggraver pendant plusieurs années avant, peut-être, de se résoudre.

[Localtis mag : *La pénurie va durer jusqu'à ce que la fin du numerus clausus ne produise ses effets...*

Frédéric Chéreau : C'est ça. Pour former un médecin il faut dix ans. Nous avons mal anticipé qu'avec le vieillissement de la population notamment, nos besoins de santé augmenteraient...

Et nous avons encore moins anticipé le fait que les médecins aujourd'hui ne travaillent plus comme il y a trente ans. Le médecin sacrifiant sa vie de famille et rentrant chez lui à 22 heures après sa dernière visite à domicile, ça ne se fait plus. Dans ce contexte, nous avons dit aux ministres que nous étions tout à fait ouverts à de nouvelles approches de la médecine. Envisager notamment que les médecins partagent des choses avec les infirmiers, les pharmaciens... pourquoi pas.

[Localtis mag : *On est là sur l'idée de « libérer du temps médical »...*

Frédéric Chéreau : Oui c'est ça, libérer de la ressource. Nous avons toutefois exprimé une crainte : il ne faudrait pas faire porter aux élus locaux tout ce qui est du registre du soutien aux médecins. Cela doit rester du ressort du volontariat éventuel des élus. L'Etat ne doit pas en faire une condition en disant « *On aidera ceux qui mettent beaucoup d'argent et tant pis pour les autres* ». Il doit y avoir une vraie vision d'aménagement du terri-



© Ville de Douai

toire portée par l'Etat sur une compétence nationale.

Ce que nous demandons, c'est un travail à la fois sur l'accès aux soins et sur la permanence des soins.

Localtismag : *Quel est votre principal message sur l'accès aux soins ?*

Frédéric Chéreau : A nouveau : nous sommes ouverts à des solutions innovantes, qui sortent du schéma « *J'ai mon médecin traitant qui est à 200 mètres de chez moi* ». Mais chaque Français doit avoir accès à un médecin quel que soit son âge, sa condition physique, l'endroit où il habite et son niveau de revenus. Une personne âgée, peu mobile, qui habite au fin fond de la Haute-Marne... on se débrouille comme on veut, mais elle doit pouvoir voir un médecin. A la limite, si ce n'est pas toujours le même médecin, pourquoi pas, dès lors que le dossier médical est partagé, que l'on connaît son parcours de santé. Et s'il le faut, on transporte cette personne en VSL [véhicule sanitaire léger] pour aller au chef-lieu... Je sens les médecins très attentifs au fait que s'il y a une charge à assurer en termes d'accès aux soins pour tous, celle-ci ne doit pas porter sur un seul médecin isolé mais doit, au contraire, être partagée. Ainsi, sur mon territoire, lorsque des gens n'ont pas de médecin traitant, c'est la CPTS [communauté professionnelle territoriale de santé] qui prend et qui distribue, qui répartit la charge.

Localtismag : *Le deuxième sujet est donc la permanence des soins...*

Frédéric Chéreau : Oui, c'est un sujet distinct. La permanence des soins c'est avoir, le soir – pas nécessairement toute la nuit – et le weekend, des solutions en ville, distinctes de l'hôpital. Et là encore, les CPTS sont des outils intéressants pour faire de l'intermédiation. Ils vont recevoir des demandes individuelles et vont fabriquer du collectif. On peut ainsi trouver des solutions intéressantes comme les maisons médicales de garde ou les SAS [services d'accès aux soins]. Ici encore, c'est aux médecins de s'organiser. Quitte à ce que ce soit avec l'appui des infirmiers ou pharmaciens.

“ Les maires peuvent être des catalyseurs entre médecine de ville et médecine hospitalière. Des facilitateurs, aussi. ”

Localtismag : *Quel rôle pour le maire dans tout cela ?*

Frédéric Chéreau : Nous demandons à être associés localement à l'organisation du système de soins. Les maires peuvent être des catalyseurs entre médecine de ville et médecine hospitalière. Des facilitateurs, aussi, avec les acteurs sociaux, par exemple quand les médecins veulent faire de l'information, de la prévention, du dépistage... Les maires peuvent alors mobiliser les associations de quartier, les centres sociaux... Nous sommes aussi des partenaires de la santé par l'intermédiaire de nos CCAS, sachant que certains disposent d'un service de soins infirmiers à domicile.

De façon plus large, nous pouvons agir sur les déterminants de santé : alimentation, logement, proximité des espaces verts, possibilité de faire du sport, sociabilité... Tout cela joue sur la santé physique et mentale et à ce titre-là, les maires ont beaucoup à dire. Reconnaître notre légitimité à jouer un rôle dans l'organisation transversale de la santé sur un territoire, c'est très important pour nous.

Localtismag : *Certains élus locaux disent avoir « tout essayé »... et évoquent un risque de concurrence entre territoires...*

Frédéric Chéreau : C'est en cela qu'il faut redire qu'il s'agit d'une compétence nationale. Sinon effectivement, il y aura concurrence entre ceux qui ont les moyens d'attirer des médecins et les

autres. Elle est d'ailleurs déjà là : certains médecins viennent nous voir en disant « *Je veux bien quitter la zone franche pour venir en centre-ville mais vous payez tout, le loyer, les charges...* ».

Localtismag : *Quelles sont vos pistes de réflexion sur la question des moyens ?*

Frédéric Chéreau : Ce qui est certain, c'est que si l'on dit aux médecins qu'ils doivent prendre un engagement collectif sur l'accès aux soins et sur la permanence des soins, il faudra mettre les moyens nécessaires pour rémunérer ces tâches. Il faut renforcer l'attrait des métiers en ville et à l'hôpital public. Le Ségur de la santé a permis certaines choses mais cela n'est pas encore suffisant.

A plus long terme, il faudra peut-être aussi songer à revoir la manière dont sont répartis les financements entre l'hôpital public et l'hôpital privé qui participe moins à l'accueil universel des malades. En parallèle, il y a peut-être une réflexion à avoir sur le financement de l'hôpital public, voire du système de santé dans son ensemble, pour récompenser les acteurs qui, sur un territoire, vont faire beaucoup de santé publique, de prévention... Aujourd'hui, le système fait que les hôpitaux sont contraints à une chasse à l'activité permanente. Il faudrait au contraire faire en sorte que tous les acteurs aient un intérêt à ce que les gens aient moins besoin de se soigner.

Localtismag : *Vous avez parlé de santé physique... et mentale. Qu'en est-il de cette problématique-là ?*

Frédéric Chéreau : On évoque moins souvent ce champ de la santé mentale. C'est peut-être l'un des grands chantiers de demain. On est à un niveau très en-dessous de ce que l'on pourrait attendre d'un pays comme le nôtre. Avec de telles répercussions... Sur mon territoire comme ailleurs, c'est catastrophique. Les hôpitaux sont obligés de trier. Il y a des jeunes en grande souffrance que l'on va renvoyer chez eux ou que l'on met en psychiatrie adulte ou en pédiatrie, faute de lieu adapté. On est au bord de l'explosion. ●



Entretien avec Murielle FABRE

Secrétaire générale de l'AMF, maire de Lampertheim (Bas-Rhin) et vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg.

“ Face aux incivilités, beaucoup de maires n'ont pas les moyens d'agir ”

📍 Entretien réalisé par Michel Tendil pour **Localtis**mag

Murielle Fabre alerte sur le manque de moyens des maires de petites villes face aux incivilités. Souvent obligés d'intervenir par eux-mêmes, ils s'exposent à des agressions de plus en plus fréquentes. Selon elle, la question du « continuum de sécurité » reste en suspens.

Localtismag : Les maires sont les élus préférés des Français mais ils sont aussi « à portée d'engueulade », voire « de baffé », selon une expression qui a fait florès pendant la crise sanitaire. Ce qui a conduit l'AMF a créé un « observatoire des agressions envers les élus ». Quelle est la situation aujourd'hui ?

Murielle Fabre : Pendant la crise sanitaire, sur les dix premiers mois de l'année 2021, on avait constaté plus de 1.100 agressions d'élus, ce qui avait marqué le fait que c'était en évolution (soit 47% de hausse par rapport à 2020). Cela traduit le contexte de violence sous-jacente que vivent les élus et les maires, au quotidien, dans leur relation avec la population. Cela revient régulièrement dans nos discussions avec les élus.

Localtismag : Le gouvernement avait réagi avec une circulaire du garde des Sceaux du 7 septembre 2021 appelant à plus de fermeté, plus de célérité. A-t-elle produit des effets sur le terrain ?

Murielle Fabre : Il est difficile d'en juger les effets immédiats parce qu'elle est récente. Plus généralement, ce que déplorent les maires, c'est l'absence de poursuite par rapport aux faits de délinquance ; on n'a pas de données exactes sur le fait que les plaintes déposées par les maires sont suivies d'effets. Sur le territoire, c'est une directive connue des préfets, ils le rappellent régulièrement dans le cadre des CLSPD ou des CISP.

Localtismag : On est surtout sur des affaires liées à l'exercice du pouvoir de police du maire : troubles du voisinage, déchets sauvages... Qu'est-ce que cela dit de l'évolution de la société ?

Murielle Fabre : Effectivement, c'est un constat partagé sur l'ensemble du territoire. La gestion des incivilités fait partie du quotidien du maire sur laquelle il se sent parfois démuné. Il n'a pas forcément la possibilité d'agir. Il a une qualité d'OPJ mais derrière ce titre, il y a peu de moyens d'actions. Lorsque vous n'avez pas de police municipale qui puisse intervenir directement – même si beaucoup de maires le font eux-mêmes, avec les risques que cela peut engendrer – on peut déplorer les difficultés de faire intervenir les forces de l'ordre, en cas de dépôts sauvages par exemple. Ce qui revient, c'est le manque de moyens. On est finalement sur une demande de continuum de continuité, mais avec la difficulté de coordonner l'ensemble des forces de l'ordre qui ont autorité sur le territoire. On a à la fois une population exposée à ces incivilités-là et des élus qui, finalement, n'ont pas les moyens d'agir.



LocaltisMag : *Est-ce que les petites communes comme Lampertheim sont plus exposées que d'autres à ces difficultés ?*

Murielle Fabre : On pourrait prendre en compte le fait qu'on ait des délinquances différenciées selon qu'on est en milieu rural ou en milieu urbain. Par exemple, sur ma commune – qui appartient à la 2^e couronne de la métropole de Strasbourg –, des dépôts sauvages, on en a quasiment toutes les semaines. Et vous n'avez aucune possibilité d'agir si ce n'est d'aller ramasser les débris. C'est ce qui m'a conduit à recruter un garde-champêtre. Mais c'est du flagrant délit qu'il faut pour appréhender les auteurs de ces infractions et ce n'est pas simple. Certes, il y a le développement de la vidéoprotection, mais tout cela est parfois compliqué à mettre en place quand ce n'est pas une compétence communale, parce qu'il y a tout un processus réglementaire, cela se fait en lien avec les forces de l'ordre et la préfecture. Il y a des possibilités mais elles ne se développent pas sur le territoire de la même manière.

LocaltisMag : *Avec les « rodéos urbains », on voit l'incapacité du législateur à répondre à un phénomène qui touche tout le monde. Comment l'expliquez-vous ?*

Murielle Fabre : C'est un problème urbain et périurbain en fait. Les grandes villes et les villes moyennes sont concernées au premier chef mais on a aussi des rodéos dans des communes de petite taille. Encore une fois, quand vous n'avez pas de police dans votre ville, c'est une véritable difficulté. Et cela renvoie à la question : qui doit intervenir pour quelles infractions ? Les maires recrutent des policiers municipaux – quand ils y arrivent parce que c'est un métier en tension – et en même temps, c'est à l'Etat de devoir agir face à ces infractions-là. On se trouve dans une équation insoluble, une situation un peu paradoxale.

LocaltisMag : *Justement, il a beaucoup été question lors du précédent quinquennat du « partenariat ». A Nice, en début d'année, Emmanuel Macron avait même interpellé l'AMF en deman-*

dant jusqu'où les maires étaient prêts à aller. Finalement, la Lopmi s'apparente à un rendez-vous manqué...

Murielle Fabre : Au niveau de l'AMF, nous sommes en attente de beaucoup de réponses. Lors du Beauvau de la Sécurité, nous avions fait de nombreuses propositions et quasi aucune d'entre elles n'ont été retenues. La question du continuum de sécurité, elle reste en suspens. Aujourd'hui, on ne peut pas dire qu'il y a un véritable partenariat. Il y a bien un partenariat qui peut se faire de manière contractuelle, je pense aux conventions de coordination avec les polices municipales de plus de trois agents, qui peuvent se faire avec la gendarmerie. Pour autant, on sait que ces conventions sont souvent des copier-coller d'un territoire à un autre. Et ensuite, on a toute la question des contrats de sécurité intégrée : on est sur des effectifs, des moyens financiers mais pas du tout sur de l'opérationnel. Aujourd'hui, lorsque des infractions sont commises sur notre territoire, on se doit d'apporter une réponse immédiate ou en tous cas de savoir qui doit y répondre. Or, pour le moment, cette répartition précise des compétences, elle n'existe pas. La police municipale, à la base, c'est une police de proximité, d'accompagnement des habitants, de prévention plus que de répression. Elle n'est pas là pour effectuer le travail de la police nationale ou de la gendarmerie, pourtant c'est l'impression que nous pouvons avoir. C'est clairement une carence à ce niveau-là. Il faut, à un moment donné, qu'on se mette autour de la table pour clairement définir les rôles, au minimum localement, afin que chaque maire sache ce qu'il doit acter, s'il peut intervenir et à quel moment. Les maires se sentent vraiment démunis face à ces augmentations d'incivilités, à ces délinquances qui se vivent au quotidien et sur lesquelles ils n'ont pas les moyens d'agir.

LocaltisMag : *Les CLSPD et les CISPD ont été faits justement pour améliorer le partenariat local de sécurité. Ce n'est pas le cas ?*

Murielle Fabre : Ma commune est au sein du contrat intercommunal de l'Eurométropole de Strasbourg, un territoire qui couvre 33 communes : certaines sont

très urbaines et d'autres plutôt rurales et elles n'ont pas les mêmes problématiques. Cette réunion, qui a lieu une fois par an, permet des remontées de terrain essentielles mais pas de faire le point sur la situation quotidienne. Les réponses, on a besoin de les avoir à un instant T, et souvent immédiat.

LocaltisMag : *Sur la réponse pénale, que pensez-vous des orientations actuelles : recours accru aux Amendes forfaitaires délictuelles, volonté de généraliser les Travaux d'intérêt général, avec la création d'une agence nationale... Cela vous semble-t-il être une bonne solution ?*

Murielle Fabre : Il ne m'appartient pas de dire quelle est la réponse pénale la plus adaptée. Concernant les TIG, beaucoup de conventions sont passées avec les collectivités. Pour les primo-délinquants, c'est quelque-chose d'assez pertinent ; l'idée que l'auteur revienne sur la commune où il a commis son infraction pour être au service de l'intérêt général est une bonne chose, dans un esprit de réparation et d'utilité. Ensuite, se pose la question de l'accompagnement quand on est une collectivité de petite taille. Il y a des grandes collectivités qui le font, c'est le cas de l'Eurométropole de Strasbourg, en partenariat avec les services de l'Etat. Mais est-ce applicable partout ? Je n'en suis pas certaine.

LocaltisMag : *La région Ile-de-France vient de se doter d'une agence régionale des TIG. Que pensez-vous de cette initiative et, plus généralement, de la volonté de certaines régions d'investir de plus en plus ce champ de la sécurité ?*

Murielle Fabre : On est dans une adaptation locale de problématiques qui devraient être nationales. Mais à un moment donné, quand on n'a pas de réponses suffisantes, il est évident que les collectivités se saisissent de la question pour mettre en place des actions. Ce qui peut être pertinent pour l'Ile-de-France peut l'être pour d'autres mais pas pour toutes. C'est surtout une réponse à un constat de carence. ●

Transformation écologique (avec une exposition aux risques différente selon les territoires), revitalisation, accès aux services, vivre ensemble ... les élus locaux sont sur tous les fronts.

DÉVELOPPEMENT RURAL : l'AMF défend le maintien des ZRR

📍 Publié le 20 octobre 2022, par Emilie Zapalski pour Localis

L'Association des maires de France (AMF) souhaite que les zones de revitalisation rurale (ZRR) soient maintenues après 2024, date de leur extinction programmée. À partir d'une enquête réalisée auprès de ses adhérents, présentée le 19 octobre 2022, l'association avance quinze propositions dont le retour à l'échelle communale et l'instauration d'un double niveau d'intervention.

Maintenir les zones de revitalisation rurale (ZRR) tout en les faisant évoluer pour améliorer leur efficacité. C'est la proposition de l'Association des maires de France (AMF) qui a réalisé une enquête sur le sujet entre mai et juin 2022 auprès de ses adhérents. Présenté le 19 octobre 2022, le rapport, réalisé par Régine Povéda, maire de Meilhan-sur-Garonne, et Ludovic Rochette, maire de Brognon et président des maires de la Côte-d'Or, qui sera remis au gouvernement, avance quinze propositions dans ce sens, avec un double objectif : s'assurer de la pérennisation des ZRR après 2024, et en faire le fondement d'une véritable politique rurale. « La ruralité est porteuse d'avenir, car elle porte une qualité de vie qui est l'aspiration



ultime de chacun ; nous sommes force de proposition sur les ZRR qui sont plus précises et plus pointues que l'agenda rural », a affirmé David Lisnard, président de l'AMF, précisant que l'association dispose à ce sujet d'une bonne écoute de la part de la Première ministre.

Créées en 1995, les ZRR concernent aujourd'hui 13.669 communes classées et 4.018 qui ont été maintenues dans le cadre d'un régime transitoire. 95% de ces communes ont une population inférieure à 2.000 habitants et 72% ont moins de 500

habitants. Cela concerne ainsi 9,6 millions d'habitants et 24.000 entreprises. Coût estimé pour l'État et les collectivités : 289 millions d'euros en 2018, hors exonérations supplémentaires votées par les collectivités. Alors qu'il est l'objet de critiques récurrentes, le dispositif doit s'achever au 31 décembre 2023 après avoir été déjà prolongé. Mais aucune solution de rechange n'a pour le moment été arrêtée. Un rapport d'inspection de 2020 considérait que les exonérations fiscales et sociales des ZRR n'avaient « pas démontré leur efficacité en matière de création d'entreprises et d'emplois ». Plusieurs rapports parlementaires récents plaident au contraire pour leur maintien, c'est le cas d'un rapport sénatorial de mars 2022, qui sera complété par une étude dont les résultats seront communiqués dans les prochains jours. Et surtout d'un rapport parlementaire (deux députés, deux sénateurs) remis le 11 avril 2022 au gouvernement, plaçant pour un retour au zonage communal.

« La ruralité est porteuse d'avenir, car elle porte une qualité de vie qui est l'aspiration ultime de chacun. »

REVENIR À L'ÉCHELON COMMUNAL POUR LE CLASSEMENT EN ZRR

C'est aussi la voie suivie par l'AMF qui préconise de s'appuyer sur l'échelon communal pour réintégrer les communes sorties du zonage en 2015. Un choix qui ne fait toutefois pas l'unanimité chez les répondants à l'enquête : si 79% souhaitent un changement de méthode, 40% veulent un système mixte et 39% souhaitent le retour à l'échelle communale. Le problème de l'échelle intercommunale réside dans le fait que certaines communes rurales appartenant à une intercommunalité riche ne sont plus prises en compte. Exemple avec le cas d'Aix-en-Provence, où le zonage désavantage certaines petites communes incluses dans l'intercommunalité prospère.

Le retour à l'échelle communale permettrait d'évaluer la situation de chaque commune, assure l'AMF, qui propose toutefois de maintenir le zonage de l'ensemble de l'EPCI rural lorsqu'il y a peu d'écart de situation entre les communes membres et que celles-ci présentent toutes une dimension rurale. Autre proposition : ajouter la possibilité d'intégrer dans le zonage des communes fragiles isolées dans un EPCI non classé et l'obligation de sortir certaines communes urbaines/non rurales du zonage lorsqu'elles sont classées par l'EPCI dont elles sont membres.

INSTAURER UN DOUBLE NIVEAU D'INTERVENTION

Un double niveau d'intervention est aussi préconisé, dans l'objectif de mieux répondre aux spécificités et à la diversité des territoires ruraux. C'était aussi une des propositions des parlementaires. Il s'agirait ainsi d'instaurer un premier niveau ZRR 1 ou ZRR pour les territoires peu denses, avec toutes les aides adossées au dispositif actuel et un second niveau ZRR 2 ou ZRR + pour les territoires très peu denses, avec un accompagnement renforcé et plus ciblé. « Pour définir ce zonage d'intervention prioritaire, la mission propose de renforcer les critères de bases et d'ajouter des critères supplémentaires, notamment l'isolement et l'absence d'accès aux services », détaille le rapport.

L'AMF préconise aussi de changer le nom du dispositif estimant que l'appellation « ZRR » n'est pas très positive. Les appellations « soutien à la dynamique rurale », « territoire rural prioritaire » ou « zones d'opportunités rurales » ont ainsi été envisagées par les personnes interrogées. Il s'agirait aussi d'améliorer la connaissance du dispositif, de simplifier l'accès aux aides et de renforcer l'ingénierie pour les communes.

L'AMF propose d'évaluer les critères du dispositif, avec des simulations avant toute modification, et d'instituer un dispositif de suivi annuel, au niveau national avec l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) en lien avec les associations d'élus, et au niveau local, avec le préfet, en collaboration avec les services fiscaux et l'Urssaf.

RENFORCER LES AIDES À LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS

Autres propositions : renforcer les mesures favorisant l'installation et le maintien des professionnels de santé (tout en veillant à éviter les effets d'aubaine) et les mesures fiscales d'aide à la rénovation des logements, une dimension qui n'est pas prise en compte par les ZRR d'aujourd'hui. La mission propose de permettre de déroger aux limitations des droits à artificialiser imposées par l'objectif ZAN lorsque la commune est classée en ZRR. « Concrètement, les cartes communales, PLU et PLUI de ces communes n'auraient pas à intégrer l'objectif ZAN de manière aussi rigoureuse que les autres documents d'urbanisme, et pourraient proposer des objectifs adaptés à leur situation et à leur besoin de revitalisation », détaille le document. Des dispositifs, notamment fiscaux, pourraient aussi favoriser la construction neuve, la réhabilitation ou la rénovation dans l'ancien, pour accompagner l'offre en accession et en location et lutter contre l'inflation des loyers dans certains territoires.

Concernant l'offre de commerces, une des problématiques centrales des communes rurales, la mission préconise - à l'instar de la mission parlementaire - de restaurer le Fisac et de créer une aide au maintien du dernier commerce avec la création

d'un fonds pour permettre l'intervention publique dans ce domaine. L'aide serait mobilisable pour le rachat du foncier, du fonds de commerce et/ou de la licence de débit de boisson, pour les travaux de rénovation, l'achat de matériel ou de stock et même le recrutement du personnel dédié à l'exploitation du commerce. Enfin, l'AMF estime qu'il faudrait maintenir les exonérations sur une période transitoire avant la sortie du dispositif. « Il conviendrait de s'assurer que seules les communes dont la situation démographique et économique s'est améliorée, sont concernées, indique le rapport, à défaut les conséquences pourraient être dramatiques sur la situation de ces communes déjà fragiles ».

Enfin, la mission reprend une idée déjà préconisée par la mission « Agenda rural », à laquelle participait Céline Gallien, maire de Vorey (Haute-Loire), en 2020, sur l'expérimentation du financement des « aménités rurales », à savoir les bienfaits apportés par ces territoires.

L'AMF doit rencontrer prochainement les parlementaires pour voir « s'ils peuvent croiser leurs propositions et avoir une cause commune pour le portage de ces futures zones », a détaillé Ludovic Rochette. ●



📍 *Publié le 19 septembre 2022
par Claire Lelong pour
Territoires Conseils*

Revitaliser le centre bourg en réouvrant un ancien café pour une nouvelle dynamique culturelle et associative ? C'est l'enjeu du projet engagé par la mairie de Renac, dans la troisième couronne rennaise. Élus et agents publics ont mobilisé la population locale avec le concours d'une équipe de designers : « *Le café de Madeleine* » pourrait ouvrir ses portes courant 2023.

C'est un petit bourg rénové... mais qui manque de vie. À Renac (Ille-et-Vilaine), on est à 50 kilomètres de Rennes, en pays de Redon : les jeunes ménages viennent y trouver leur première maison, ils cohabitent avec les plus anciens, originaires du coin. « *La vie associative et culturelle a besoin d'un coup de pouce, il n'y a plus de club du troisième âge, peu de choses pour les ados* », souligne Anne Patault, adjointe au maire, en charge du développement. Mais Renac dispose d'une médiathèque très fréquentée, d'une salle polyvalente et du « *café de Madeleine* »... 3 lieux stratégiques à partir desquels l'équipe municipale a décidé de relancer la dynamique.

« *Au départ du projet, il y a le souhait d'amener de la vie dans le centre bourg, en faisant le lien entre habitants natifs et nouveaux arrivants, poursuit l'adjointe au développement. Refaire société en évitant l'entre-soi et sans rater l'intergénérationnel.* » « *Il y a aussi l'idée de montrer que la culture peut être un vrai levier de dynamisation et d'attractivité* », ajoute Damien Guillas, adjoint à la culture. Et un enga-



TERRITOIRES CONSEILS L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

Bénéficiez du soutien des experts du développement territorial pour définir votre stratégie territoriale et faire avancer vos idées. Territoires Conseils a constitué au fil des années une base d'information unique sur le développement territorial, pour vous inspirer et partager avec vous les bonnes pratiques locales.

Pour en savoir plus, voir

banquedesterritoires.fr/territoires-conseils

À RENAC (35), REVITALISER LE CENTRE BOURG EN RÉOUVRANT UN ANCIEN CAFÉ POUR UNE NOUVELLE DYNAMIQUE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE



© Mairie de Renac

gement de campagne de « faire avec » les habitants. Il y a aussi une grande bâtisse en plein centre bourg, fermée depuis 15 ans : « Le café de Madeleine ». Jusqu'en 2005, la gérante Madeleine l'ouvrait de l'aube à la nuit et habitait à l'étage. C'est un lieu qui a beaucoup compté pour les habitants les plus anciens et qui va devenir le pivot du projet.

DES PRÉMISSSES EN 2020

En 2020, la nouvelle municipalité commence un premier brainstorming avec des habitants volontaires pour imaginer un avenir à ce café, entre lieu convivial, offre culturelle et usages associatifs. En septembre 2020, les élus décident aussi d'ouvrir gratuitement la salle polyvalente à des résidences d'artistes,

en contrepartie de spectacles pour la population. La médiathèque est équipée d'une place terrasse avec mobilier de convivialité pour boire un café, profiter des jeux de société mis à disposition. À l'été 2021, 4 premiers rendez-vous estivaux (marché de terroir et concert) sont organisés par la mairie et l'association culturelle Tradi Woogie. Mais c'est l'intervention de la bibliothécaire qui va faire passer le projet à la vitesse supérieure. Embauchée à mi-temps à la médiathèque de Renac, la bibliothécaire partage son temps avec la commune voisine de la Chapelle de Brain. « J'étais frustrée de ne pas pouvoir bien mener ma mission, toujours à cheval entre deux sites et équipes de bénévoles, » témoigne Mélanie Chauvel, bibliothécaire

CHIFFRES CLÉS

150 à 200 habitants
associés

3 designers, pour accompagner les équipes de Renac, dont l'intervention a été financée par le fonds de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) créé en 2020 avec les partenaires du Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales (SNDGCT) et de l'Association des maires de France (AMF).

6 projets déjà accompagnés par le fonds MNT

de Renac. Pourtant, avec ce projet de café, les besoins en communication et la demande des usagers d'ouvrir davantage la médiathèque, elle voit bien de quoi occuper un temps plein. Repérant le nouveau fonds de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), qui accompagne en ingénierie des projets innovants proposés par des agents publics, la bibliothécaire candidate. Mi-2021, la commune de Renac obtient l'accompagnement de son projet par une équipe de designers, sans rien déboursier. En décembre suivant, le café de Madeleine est mis en vente par les domaines et acheté par la commune.

Reporté, du fait du deuxième confinement Covid, le travail est lancé par un temps fort de mobilisation des habitants. En mars 2022, l'ancien café réouvre pour un week-end festif : animations, petite restauration et récolte de témoignages et d'envies. Avec deux questions simples posées aux habitants : « Comment c'était hier ? Comment cela pourrait être demain ? ». 150 à 200 personnes participent à ce week-end festif, sur les 1 000 habitants que compte la commune. Puis un groupe d'élus, d'agents et d'habitants analyse toute la matière récoltée pour repérer les grands axes à retenir pour le projet : quels usages des lieux, quelles actions engager et quels événements proposer.

CONCRÉTISER LES IDÉES

« L'animation par les designers nous a fait gagner un temps énorme en nous outillant, souligne l'adjoint à la culture. Avec deux idées simples mais géniales : faire parler du passé les anciens et leur faire dire ce qu'il fallait garder de cet esprit pour l'avenir, et pousser chacun à regarder au-delà de soi, en tenant compte de tous les publics. » « Compte tenu de nos moyens financiers limités, la réouverture du café se fera en plusieurs étapes, selon les financements que nous obtiendrons, précise l'adjointe au développement. En 2023, il faudra d'abord mettre hors d'eau, puis investir le rez-de-chaussée du café dans les normes d'accueil du public, puis, dans un troisième temps, aménager l'étage et la pe-

tite maison attenante qui sera une escale vélo », indique l'adjointe. Pour patienter durant ce temps long, les designers ont prototypé un grand panneau de communication installé sur la façade du café pour informer de l'avancement du projet, de la programmation culturelle de la commune et permettre aux habitants de continuer à proposer leurs idées.

Les designers ont aussi permis d'asseoir la gouvernance future du projet et de la programmation culturelle de Renac. Une commission mixte mêlant élus, associations et habitants tirés au sort pour établir un programme à l'année est en projet. « Nous avons poursuivi les animations estivales en juillet 2022 sur 4 soirées avec l'idée que ça devienne récurrent, indique l'adjoint à la culture. Nous envisageons aussi de créer un événement majeur en décembre, autour de la thématique de la lumière et du feu. Et nous allons solliciter les communes voisines volontaires pour organiser des mini-tournées en sorties de résidence d'artistes ». Quant à la bibliothécaire, elle travaille désormais uniquement à Renac : la médiathèque ouvre 4 heures de plus par semaine (financées

à 50 % par la DRAC), elle anime le projet « Café de Madeleine » et réalise des missions de communication plus larges pour la mairie.

ASSOCIER LES HABITANTS, UN PARI OSÉ

« Cet accompagnement nous a donné le culot d'oser un chemin qui n'est pas toujours le plus facile, souligne l'adjointe au développement. Il ne faut pas ignorer tout ce que des démarches participatives provoquent comme réactions et tensions ». La démarche a aussi demandé de la disponibilité aux acteurs locaux : élus (dont plusieurs ont également une activité professionnelle), habitants, agents. « C'était parfois un peu tendu pour tenir les délais, mais ça a donné une formidable impulsion et de la visibilité au projet », note la bibliothécaire. « Ça a été un formidable accélérateur de la mobilisation citoyenne qui va compter pour la suite du projet », conclut l'adjoint à la culture.



Coordonné par le CLER - Réseau pour la transition énergétique à l'échelle nationale, le dispositif de lutte contre la précarité énergétique, Slime, rencontre un vif succès à la Réunion. Piloté par la région Réunion, il est mis en œuvre par la Société publique locale Horizon Réunion, en partenariat avec les organismes d'action sociale.



© Adèle Stock

LA RÉUNION (974) LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

📍 Publié le 4 octobre 2022, par Christophe Tréhet, SCOP276 / ADIR pour Territoires Conseils

Réduire la précarité énergétique : l'enjeu s'impose également dans les territoires ultramarins, en particulier à La Réunion. Si le chauffage y est bien moins nécessaire qu'en Métropole (hormis dans les territoires à 800 m d'altitude ou plus mais où réside une faible part de la population de l'île), nombre de ménages modestes font face à des difficultés financières, l'eau chaude sanitaire constituant leur principal poste de dépense. En 2011, la région Réunion soutenue par EDF Réunion, seul fournisseur d'énergie, décide alors de mettre en place, dans ce territoire baigné de soleil, le dispositif « Eco Solidaire » qui permet aux familles à faibles revenus de s'équiper d'un chauffe-eau solaire (seule la TVA reste à leur charge, soit environ 40 €). 8 736 chauffe-eau solaires ont été installés depuis 2011.

REPÉRAGE ET IDENTIFICATION DES BESOINS

Dans la foulée de cette première action, la collectivité décide d'élargir son action à un diagnostic énergétique plus large de la situation des bénéficiaires. Pour cela, elle se saisit de la méthode dite Slime (Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie), mise à disposition des collecti-

tivités territoriales et coordonnée à l'échelle nationale par le CLER - Réseau pour la transition énergétique. Son objectif : « *repérer les ménages en situation de précarité énergétique et les accompagner vers des solutions adaptées* ». Mission est confiée à la société publique locale Horizon Réunion de mettre en œuvre cette méthode sur le territoire réunionnais.

« *La première année, en 2014, il a fallu repérer les familles en précarité énergétique, explique le chef du département Habitat à la SPL Horizon Réunion, Christy Picard. On a tout d'abord entrepris de démarcher au porte à porte les familles en logement social, afin de leur proposer ce service. 1 500 visites ont ainsi pu être réalisées dès l'année de lancement.* » Au cours de cette visite gratuite, les équipes d'Horizon Réunion identifient dans un premier temps des problématiques d'usage (marmite qui chauffe en permanence, lumière toujours allumée) ainsi que les équipements défectueux (vieux congélateurs, etc.). Elles fournissent en retour des conseils personnalisés pour réduire sa facture énergétique et donnent des équipements économes, telles que des ampoules basse consommation ou des prises coupe-veille. Dans un dernier temps, la qualité de l'isolation et des équipements de climatisation ou de chauffage est abordée afin

d'orienter le cas échéant les familles vers les aides (Eco Solidaire, offre réfrigération performante, Ma prime rénov', etc.).

UNE MISSION À SUCCÈS

« *Le dispositif s'est vite fait connaître chez les partenaires sociaux : conseil départemental, CCAS de l'île, Fondation Abbé Pierre, ADIL... qui en ont fait la promotion. De 2 000 visites annuelles en 2016, nous sommes passés à 5 900 visites en 2019. Plus de 32 000 ménages ont été visités depuis le début de l'opération* », signale Christy Picard. Pour faire face, le service Habitat de la SPL s'est doté d'un outil de diagnostic (relevé d'équipements, évaluation de la consommation) et a formé ses équipes.

L'efficacité de l'action de la SPL réside par ailleurs dans le fait qu'elle coanime également le Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (Sare), un programme national mis en œuvre par la région Réunion. « *Le Slime s'arrête au conseil d'équipement, mais avec le Sare on peut accompagner les familles vers un diagnostic plus fin jusqu'à la mise en œuvre d'un bouquet de travaux de rénovation énergétique*, termine le chef du département Habitat d'Horizon Réunion. *Le travail effectué en amont par le Slime n'est plus à faire par le Sare* ».

AVIS DE L'expert

LES DISPARITÉS TERRITORIALES en matière de vieillissement et d'accès aux soins

par **Nathalie CHATAIGNER**, Chargée d'études actuarielles et statistiques à la direction des politiques sociales et **Clémence DARRIGADE**, Chargée d'études statistiques à la direction des politiques sociales

 Publié le 28 juin 2022, sur le blog du site de la Caisse des Dépôts

L'étude conduite pour « Questions Politiques Sociales - Les études » met d'abord en évidence les contrastes géographiques selon les situations démographiques, mais aussi de fragilités économiques, sociales et de dépendance.

Dans un second temps, les différences locales d'accessibilité des soins ont été analysées à travers trois professions de santé : l'accessibilité aux médecins généralistes, aux infirmiers libéraux et aux masseurs-kinésithérapeutes. Pour cela, un ensemble de données démo-économiques au niveau communal ont été mobilisées.

UNE FRÉQUENCE DES SITUATIONS DE PERTE D'AUTONOMIE TRÈS VARIABLE D'UN DÉPARTEMENT À L'AUTRE

L'analyse des disparités territoriales en matière de vieillissement met en évidence des contrastes importants entre les zones densément peuplées et les autres, mais

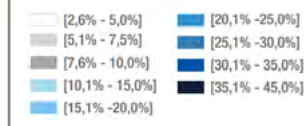
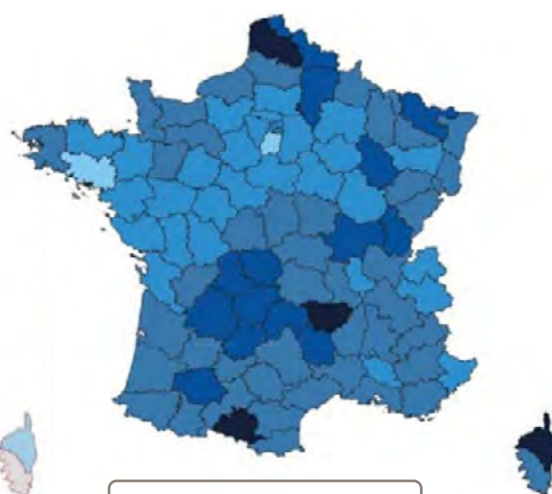
Part des 60-74 ans déclarant être moyennement ou fortement limités dans leur vie quotidienne, par département



Ex. de lecture : dans les départements en blanc dans la carte ci-dessus, entre 2,6% et 5% des 60-74 ans déclarent être moyennement ou fortement limités dans leur vie quotidienne.

aussi entre l'intérieur des terres et les littoraux atlantique et méditerranéen. Au sein des zones situées à l'intérieur des terres, on constate notamment une fracture entre d'une part le nord et l'est, et d'autre part le sud et l'ouest au sein de la sous-population des 60-74 ans : les situations de perte d'autonomie sont plus répandues au nord et à l'est, régions où la vulnérabilité économique des populations vieillissantes est en outre plus marquée (voir cartes ci dessous).

Part des 75 ans et plus déclarant être moyennement ou fortement limités dans leur vie quotidienne, par département



Source : Insee, Drees, calculs CDC

La prise en charge du bien vieillir représente un enjeu complexe pour les politiques publiques, en partie du fait de grandes disparités entre territoires tant en ce qui concerne les besoins des populations vieillissantes que l'offre de services, notamment de santé, mobilisable localement.

Par **Nathalie CHATAIGNER** et **Clémence DARRIGADE**



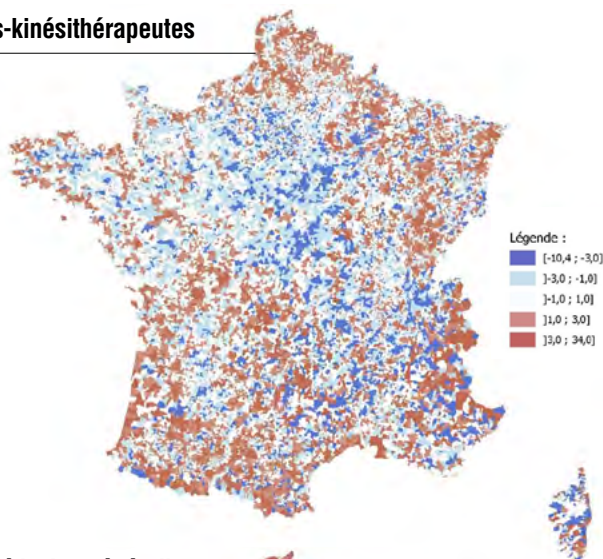
DES DISPARITÉS TERRITORIALES D'ACCESSIBILITÉ DES SOINS BEAUCOUP PLUS MARQUÉES POUR LES INFIRMIERS ET MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES QUE POUR LES GÉNÉRALISTES.

L'analyse de l'accessibilité des soins de santé, cruciale pour la prévention de la perte d'autonomie comme pour sa prise en charge, met également en évidence de fortes disparités en fonction de la densité de peuplement : l'accessibilité est globalement bien meilleure dans les zones denses ou de densité intermédiaire. Cette hétérogénéité est en outre beaucoup plus marquée encore pour les soins d'infirmiers libéraux ou de masseurs-kinésithérapeutes que pour ceux de généralistes libéraux. Par ailleurs, dans les communes relativement denses, l'accessibilité des soins d'infirmiers libéraux, en tenant compte de façon fine de l'offre et de la demande locale de ce type de soins, tend à être meilleure dans les communes où le revenu médian est faible que dans celles où le revenu médian est élevé. L'accessibilité des soins présente enfin des spécificités géographiques que n'expliquent

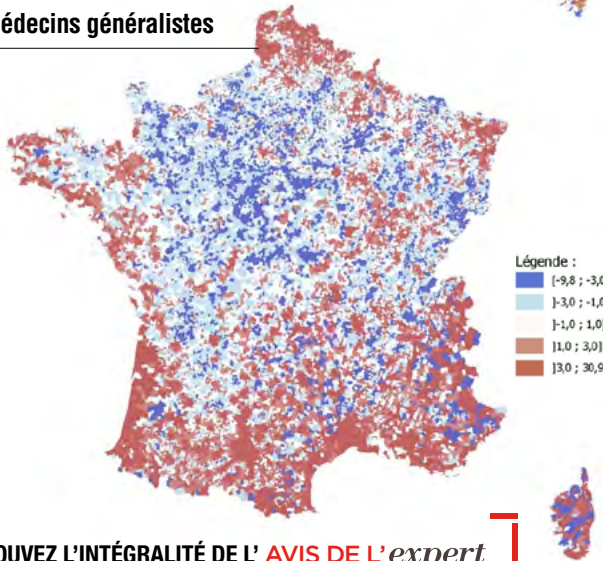
ni la densité de peuplement ni le revenu médian : en particulier, à densité de population et revenu communal médian donnés, l'accessibilité des soins d'infirmiers libéraux et des masseurs-kinésithérapeutes est bien meilleure sur les façades atlantique et méditerranéenne, ainsi qu'aux frontières nord du pays. ●

- **Retrouver l'étude complète dans Questions Politiques Sociales – Les études n°37**, ainsi que les données des graphiques, tableaux et cartes sur le site <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/> à la rubrique Publications et statistiques.

Masseurs-kinésithérapeutes



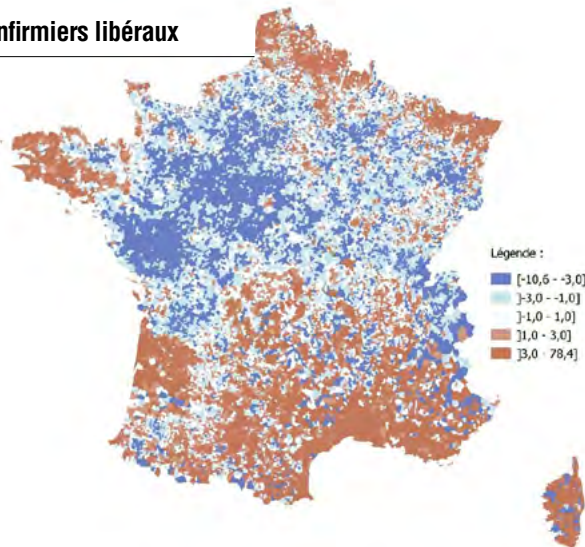
Médecins généralistes



Disparités géographiques d'accès aux soins, une fois neutralisé l'impact de la densité de population et du revenu communal médian

Ex. de lecture : les communes en rouge foncé disposent d'une accessibilité des soins de médecine généraliste, d'infirmiers libéraux et de masseurs-kinésithérapeutes parmi les plus élevées tandis que celles en bleu disposent d'une accessibilité plutôt réduite

Infirmiers libéraux



RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DE L'AVIS DE L'expert
PUBLIÉ SUR LE BLOG DU SITE CAISSE DES DÉPÔTS
WWW.CAISSEDESDEPOTS.FR/BLOG

Une communauté de communes alsacienne élue « **CAPITALE FRANÇAISE DE LA BIODIVERSITÉ 2022** »

📍 *Extraits de l'article publié le 12 septembre 2022, par Anne Lenormand / Localtis*

La communauté de communes de la Vallée de la Bruche, dans le Bas-Rhin, a été élue « Capitale française de la biodiversité 2022 », a annoncé l'Office français de la biodiversité (OFB) ce 12 septembre. Quatre autres collectivités dont les villes de Saintes et d'Angers sont lauréates de la onzième édition de ce concours qui vise à récompenser les actions liant restauration des paysages et protection de la nature.

Après La Roche-sur-Yon en 2021, le titre de Capitale française de la biodiversité revient cette année à la communauté de communes de la Vallée de la Bruche, dans le Bas-Rhin. Ce territoire rural intégré dans le massif vosgien, qui compte près de 22.000 habitants, a engagé depuis plus de 30 ans un projet paysager intimement lié, dans sa conception comme dans sa mise en œuvre, à la préservation et au développement de la biodiversité. Il a ainsi non seulement permis de rouvrir des parcelles enrésinées mais aussi de travailler les lisières, de favoriser des éléments fixes du paysage (bosquets, arbres isolés, vergers...), de reconquérir des fonds de vallées, des berges de cours d'eau, etc. Ce travail de fond sur des espaces à haute valeur paysagère et environnementale a été intégré à d'autres points forts du territoire (tourisme, valorisation agricole, fermes-auberges, mobilité, actions autour du lien social...) impliquant toute une communauté d'acteurs économiques et associatifs.

Quatre autres collectivités ont été récompensées lors de cette 11e édition du concours co-organisé par l'Office français de la biodiversité (OFB), l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France (ARB îdF), l'association nationale Plante & Cité et soutenu par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires (MTECT) et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema).



© Christian Amet CC BY 2.5

SAINT-CHAMAS, SAINTES ET ANGERS, ÉLUES « MEILLEURES COMMUNES POUR LA BIODIVERSITÉ 2022 »

Saint-Chamas (8.593 habitants, Bouches-du-Rhône) a été désignée « *Meilleure commune pour la biodiversité 2022* » dans la catégorie des collectivités de moins de 20.000 habitants. Son littoral, situé dans le secteur de l'étang de Berre et à proximité d'une centrale hydroélectrique, comprend deux sites sensibles classés Zone Natura 2000, tandis que 4 ports de plaisance ou de pêche ponctuent ses rives. De nombreuses plages sauvages faisaient l'objet d'une fréquentation et d'une baignade non encadrées, générant des impacts défavorables pour la faune et la flore, par exemple pour la

nidification des Sternes naines sur le cordon coquillier de la Petite Camargue. Pour réaffirmer son identité littorale et permettre une meilleure accessibilité et utilisation des rives de l'étang tout en protégeant les secteurs naturels qui sont sensibles à la fréquentation du public, la commune a créé une plage en lieu et place d'un ancien stade. L'objectif est de se réapproprier l'étang en investissant autour des activités nautiques douces (baignade, kayak, paddle, voile) tout en limitant l'accès au littoral aux embarcations à moteur. La plage des Cabassons a été labellisée Pavillon bleu en mai 2022, tandis que des nurseries artificielles expérimentales de type « biohuts » ont été immergées dans le port de plaisance Notre-Dame.

La commune, qui s'appuie sur un réseau associatif, citoyen et naturaliste très dynamique, a mis en place un « Permis de végétaliser » qui contribue à améliorer le paysage urbain avec les habitants, et un Atlas de la biodiversité communale en cours doit permettre d'améliorer encore la connaissance de la nature locale.

Dans la catégorie des villes de moins de 100.000 habitants, Saintes (25.470 habitants) devient aussi « *Meilleure commune pour la Biodiversité 2022* ». La ville de Charente-Maritime pilote l'espace naturel sensible des prairies inondables de la Palu (12 hectares), aux enjeux forts tant sur la protection de la ressource en eau potable que pour sa faune et sa flore, exceptionnelles. Au-delà de son travail de maîtrise foncière et de gestion écologique, l'originalité de l'action de la collectivité est de constituer avec son partenaire le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, un stock de semences de plantes locales sauvages, qui lui permet d'être auto-suffisante pour ses projets d'aménagements et de renaturation sur le territoire communal, et de disposer de mélanges prairiaux spécifiques et adaptés en fonction des milieux à requalifier (prairies humides, mésophiles, coteaux calcaires...) jusqu'au milieu le plus urbain. Alors que la moitié de ses trottoirs étaient vieillissants et peu compatibles avec un entretien «zéro phyto», la ville a fait le choix de les «désimperméabiliser» et de les végétaliser en partie avec ces semences locales sauvages, tout en respectant les usages. Outre son intérêt esthétique, cette action vise à diminuer les effets d'îlots de chaleur urbain, à favoriser l'infiltration des eaux de pluie et à préserver et restaurer la biodiversité en milieu urbain. Elle est de surcroît beaucoup moins coûteuse en entretien.

Dans la catégorie des villes plus de 100.000 habitants, Angers (154.508 habitants), a été élue « *Meilleure commune pour la Biodiversité 2022* ». La capitale du Maine-et-Loire, qui s'appuie sur un savoir-faire reconnu dans le domaine de l'horticulture et du paysage, prend de plus en compte les enjeux de biodiversité avec une approche plus naturaliste, notamment dans les grands parcs Balzac

ou Saint-Nicolas. Son action sur un très vaste patrimoine naturel (1000 ha d'espaces naturels et 550 ha d'espaces verts plus urbains) est structurée autour d'un plan « Nature en ville 2021-2025 » articulé avec le Schéma directeur métropolitain des paysages angevins. Parmi les nombreuses actions de ce plan, la jeune micro-forêt urbaine du Grésillé (3 hectares) préfigure un vaste programme de plantation de nouveaux boisements, avec une palette végétale arborée et arbustive constituée de jeunes plants d'essences végétales locales adaptées au site (exposition, sol, cortège végétal du boisement riverain et climat local) sur la base d'un diagnostic préalable, avec un suivi dans le temps et pas ou peu d'entretien. Un inventaire participatif des arbres remarquables a par ailleurs été réalisé et annexé au plan local d'urbanisme. Dans la partie la plus dense du centre-ville, la ville réalise des « mini-jardins » en pied de façade, à la demande des habitants qui en assurent ensuite l'entretien. Le choix des plantations est fait par les habitants parmi une gamme de plantes horticoles ou de vivaces labellisées végétal local® qui représente près de la moitié des choix des habitants. Fin 2021, la ville comptait ainsi 505 mini-jardins, soit 2.176 mètres linéaires et 653 m² déminéralisés.

UNE PETITE COMMUNE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES DÉSIGNÉE « COUP DE COEUR DU JURY »

Enfin, le « Coup de cœur du Jury 2022 » est allé à la commune de Laroque-des-Albères (2.115 habitants, Pyrénées-Orientales) qui a mis en place un Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) sur plus de 600 hectares, un type d'outil encore peu développé au niveau national et de surcroît rarement mobilisé par une collectivité de cette taille. Le PAEN, qui a été initié dès 2012 et couvre près du tiers de la surface de la commune a permis de faire reconnaître la valeur paysagère et écologique des espaces de mosaïque agricole : vergers, vignobles, friches, haies, landes et fourrés, haies, prairies siliceuses, chânaie et boisement

de chênes lièges. Cette démarche, qualifiée de « bouclier vert » par les élus, permet à la commune de lutter contre la très forte pression d'urbanisation de son territoire et le risque de cabanisation.

Le jury du concours a aussi salué « un excellent exemple du rôle fondamental des Conseils départementaux en matière d'ingénierie territoriale, aux côtés des Régions et de l'Etat, tout particulièrement pour les petites communes ». En l'occurrence, c'est en effet le département des Pyrénées-Orientales qui apporte son appui technique et financier à la commune de Laroque-des-Albères tant sur son PAEN que sur ses acquisitions foncières.

L'édition 2023 du concours Capitale française de la Biodiversité est d'ores et déjà ouverte : communes et intercommunalités françaises sont invitées à candidater jusqu'au 31 janvier 2023 sur le site dédié au concours afin de faire connaître et valoriser leurs réussites autour du thème « Arbres & Forêts ».



Adapter/Adaptez

Des solutions pour les territoires face au changement climatique

Analyses d'experts, retours d'expériences d'acteurs locaux, partages de bonnes pratiques... cette publication revient sur les huit grands enjeux (chaleur en ville, circuits courts et écologie industrielle, ressources en eau, moyenne montagne, érosion du littoral, forêt, modèles assurantiels...) abordés lors du cycle de recherche sur l'adaptation au changement climatique dans les territoires dirigé par l'Institut pour la recherche avec le concours de 5 think tanks : la Fondation Jean-Jaurès, la Fondation pour l'innovation politique, Terra Nova, La Fabrique Écologique et le Comité 21. ●



© Christian Arnel CC BY 2.5

SOYAUX (16) CONSTRUIT UN SERVICE PUBLIC DE MÉDECINE GÉNÉRALE

📍 Publié le 12 avril 2022, par Victor Rainaldi pour Territoires Conseils

Ouvert depuis plus de deux ans, le centre municipal de santé de Soyaux rassemble six médecins, qui soignent chaque mois 1 500 patients. Cet investissement d'un demi-million d'euros, réalisé par la ville, a enrayer la spirale de la désertification médicale.

Commune limitrophe d'Angoulême, Soyaux a installé un centre municipal de santé, à la lisière d'un quartier classé en politique de la ville et qui regroupe 40 % de ses 10 000 habitants. « C'est là que les effets de la désertification médicale se faisaient davantage sentir et que la population a le plus de problèmes de mobilité, selon le maire François Ne-

bout. La commune disposait encore de quatre médecins généralistes libéraux jusqu'en 2019, date de leur départ à la retraite. Nous l'avions anticipé et travaillé avec des professionnels de santé, pour favoriser des installations de médecins en activité libérale, mais sans succès. »

Un échec auquel les élus ne se résignent pas. La municipalité décide de s'engager

dans un projet d'offre médicale salariée, que le maire qualifie de « sorte de service public de médecine générale ». Pour le bâtir, la ville s'est inspirée de la commune de Bergerac en Dordogne, qui avait déjà entrepris d'installer une telle structure. Un groupe de travail est monté. Il regroupe l'adjoint en charge de la santé, la directrice des services, la direction des ressources humaines, des représentants de l'Agence régionale de santé (ARS), de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), du conseil de l'ordre des médecins. Sa cheville ouvrière est la directrice de cabinet du maire, Élise Vouvet, qui a porté le projet de bout en bout. Selon les thématiques abordées par le groupe de

travail d'autres intervenants plus spécialisés étaient appelés à participer au groupe de travail.

DES MÉDECINS SALARIÉS

Avec un soutien financier de l'État (dotation politique la ville) et des fonds structurels européens (Feader), des locaux appartenant à la ville sont rénovés et agrandis pour accueillir le centre municipal de santé. Des postes de médecins voient le jour, sous statut de contractuels de la fonction publique, après délibération des élus. Leur grille de rémunération est calquée sur celle de la fonction publique hospitalière. Pour le recrutement, la commune adhère à la Fédération nationale des centres de santé, qui dispose d'un espace pour diffuser les offres d'emploi. Des annonces sont également publiées dans les revues médicales et auprès des réseaux de l'Ordre des médecins.

L'objectif du centre municipal de santé de Soyaux est d'apporter un service de premiers soins en médecine générale, complémentaire de l'offre de spécialistes, assurée par la clinique installée dans la commune. Les activités paramédicales libérales sont aussi bien présentes sur le territoire. Le centre fonctionne avec six généralistes, ce qui représente 4,5 équivalents temps plein (ETP) en raison du recrutement de médecins cumulant emploi et retraite. Une infirmière est aussi dans l'équipe. Les soignants sont entièrement déchargés des tâches administratives, exercées par un pool de secrétaires qui représente 3,5 ETP. Le centre de santé de Soyaux est ouvert depuis début 2020.

DES OBSTACLES ADMINISTRATIFS

Avant d'arriver à ce résultat, les obstacles n'ont pas manqué. « *Nous avons dû affronter un véritable parcours du combattant, à tous les niveaux et notamment sur la partie administrative* », témoigne le maire. Lors de l'ouverture, les formulaires d'arrêt de travail et les feuilles maladie n'étaient pas disponibles. Pour se les procurer, il fallait d'abord disposer de la carte de santé attribuée au centre de santé. Celui-ci est d'ailleurs le référent

de l'ensemble des patients traités par ses médecins. Finalement, tout a été réglé pour mettre à disposition des habitants ce service, qui ne fait pourtant pas partie des compétences de la commune. Mais, insiste le maire, « *pour nous, il était plus qu'important de fournir cette prestation à la population qui risquait de se retrouver sans médecin généraliste.* »

Autre difficulté majeure à surmonter, le recrutement. « *Nous sommes confrontés à une concurrence d'autres communes, ainsi qu'à une surenchère sur les salaires qui, à terme, nous oblige à envisager un déficit.* » Ce n'est pas le cas actuellement, au contraire. L'excédent sur les deux premières années avoisine les 100 000 euros. Mais il est généré par les aides à l'installation, qui sont limitées dans le temps et lorsqu'elles cesseront, le déficit prévu en 2025 pourrait être d'une dizaine de milliers d'euros. Enfin, accepter de renoncer à un exercice libéral de la médecine a été une petite révolution culturelle. « *Mais c'était la seule solution pour faire face à la désertification médicale* », constate le maire François Nebout, lui-même médecin libéral. En moyenne, 1 500 patients sont soignés chaque mois dans le centre de santé. Autant dire que l'enjeu en valait la peine. ●

UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE 600 000 EUROS

Financé par des fonds Feader et par l'État, le budget de création du centre municipal de santé s'est élevé à 500 000 euros. Le reste à charge pour la commune a été de 100 000 euros. Le budget annuel de fonctionnement est d'environ 600 000 euros. Il bénéficie d'aides de la CPAM et de l'ARS, ainsi que de subventions dites Teulade qui ne sont pas toutes renouvelables. La rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP) est perçue directement par le centre municipal. ●

**UNE EXPÉRIENCE À RETROUVER
SUR LA PLATEFORME
BANQUEDESTERRITOIRES.FR/
TERRITOIRES-CONSEILS**



© CCO



© Aurélie Roubaud

FORTES CHALEURS : les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Occitanie seront les plus exposées dans les 30 ans à venir

📍 Publié le 1^{er} septembre 2022 par Anne Lenormand / Localtis

Un habitant sur sept vit dans un territoire qui sera exposé à plus de 20 journées anormalement chaudes par été dans les trente prochaines années, selon une étude publiée le 30 août 2022 par l’Insee en partenariat avec Météo France. Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et l’Occitanie seront les régions les plus touchées. Les fortes chaleurs fragilisent la santé des personnes les plus vulnérables, notamment les plus âgées, mais aussi celles vivant sous le seuil de pauvreté dans des logements mal isolés. Les conditions de travail de certains professionnels dans la construction et l’agriculture risquent aussi de devenir plus difficiles avec la multiplication des journées de fortes chaleurs.

Actuellement, 9,3 millions de personnes (14% de la population de France métropolitaine soit un habitant sur sept) résident dans les territoires où les anomalies de chaleur en journée seront les plus fréquentes (plus de 20 jours par été) alors qu’au cours de la période 1976-2005, aucun habitant ne l’était, relève l’Insee. 68% des habitants d’Auvergne-Rhône-Alpes et 47% de ceux de Bourgogne-Franche-Comté seront exposés à plus de 20 journées anormalement chaudes au cours des mois de juin, juillet et août. Il en sera de même

pour 20% des habitants d'Occitanie (principalement dans le Lot, l'Aveyron, le Tarn et le Tarn-et-Garonne), 14% dans le Grand Est (Aube et Vosges) et 13% en Nouvelle-Aquitaine (Creuse, Corrèze et Haute-Vienne), précise l'étude.

Près des deux tiers de la population de France métropolitaine (65%) résident au sein des territoires, majoritairement en plaine, où l'on comptera de 16 à 20 journées anormalement chaudes – c'est le cas de presque tous les habitants d'Île-de-France et du Centre-Val de Loire, d'une large majorité de ceux des Pays de la Loire (89%) et du Grand Est (86%) et des trois quarts de ceux des Hauts-de-France (77 %) et de Nouvelle-Aquitaine (74%).

LE LITTORAL UN PEU MOINS AFFECTÉ

Ce sont les populations de Bretagne, de Corse, de Normandie et de Provence-Alpes-Côte d'Azur qui seront moins exposées aux journées anormalement chaudes au cours des trois mois d'été, car les anomalies de chaleur affecteront

« La répétition de journées anormalement chaudes associées à des nuits où les températures restent élevées augmente les risques sanitaires »

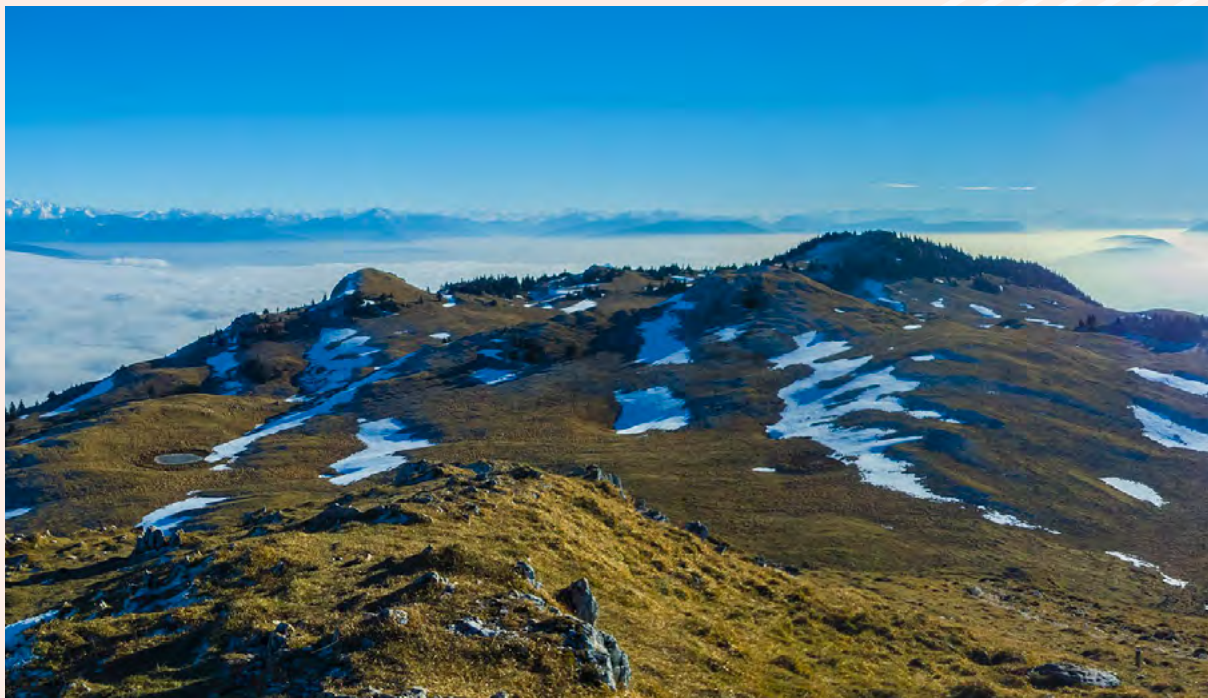
un peu moins le littoral que l'intérieur des terres, souligne l'étude. Ainsi, en Bretagne et en Corse, seulement 13% de la population habite dans des zones qui subiront plus de 15 journées anormalement chaudes dans les trois prochaines décennies, 26% en Provence-Alpes-Côte d'Azur et 27% en Normandie. Dans les autres régions comportant une façade maritime, cette proportion est bien supérieure : 71% en Occitanie, 77% dans les Hauts-de-France, 87%

en Nouvelle-Aquitaine, 89% dans les Pays de la Loire et 100% dans les cinq autres régions de France métropolitaine sans façade maritime. Dans les espaces les plus densément peuplés, l'effet des îlots de chaleur urbains viendra en outre aggraver le phénomène d'élévation des températures.

RISQUES SANITAIRES ACCRUS POUR LES PLUS VULNÉRABLES

« La répétition de journées anormalement chaudes associées à des nuits où les températures restent élevées augmente les risques sanitaires », souligne l'étude. Les personnes âgées sont les plus vulnérables – actuellement 880.000 personnes de plus de 75 ans, soit 16% de cette population, résident dans les territoires qui seront les plus exposés en journée. Les enfants de moins de six ans, peu autonomes pour s'hydrater, sont aussi inclus parmi les personnes les plus vulnérables : ils sont 400.000, soit 13% d'entre eux, résidant dans un des territoires qui seront les plus exposés aux anomalies de chaleur, soit une part équivalente à celle de l'ensemble de la population, note l'Insee. Les personnes les plus modestes, du fait de leurs conditions de logement, sont aussi davantage vulnérables aux fortes chaleurs, notamment en raison de leurs conditions de logement, souligne aussi l'étude, qui ne comptabilise pas les personnes les plus marginalisées (populations sans domicile ou en logement insalubre). À cette réserve près, elle estime à 1,18 million le nombre de personnes pauvres (13% de cette population) qui habitent dans les territoires les plus exposés aux chaleurs inhabituelles en journée. Enfin, l'étude relève que certains professionnels travaillant en extérieur l'été – saisonniers agricoles, ouvriers de la construction – risquent d'être particulièrement exposés aux fortes chaleurs dans les prochaines années. Elle rappelle que dans les trois régions les plus exposées aux journées anormalement chaudes à l'avenir, près de 462.000 emplois relevaient de la construction en 2020 et que 193.000 personnes travaillaient dans l'agriculture. ●





© Remarc Javreni CC BY-SA 4.0

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU HAUT-JURA PARTAGE SON OUTIL POUR LA GEMAPI (39)

📍 Publié le 30 août 2022, par Olivier Devillers pour Territoires Conseils

Le Parc naturel régional du Haut-Jura a développé un logiciel réunissant toute la connaissance sur la gestion de l'eau et facilitant les interventions des agents. Logiciel libre, GeoRivière peut être déployé par n'importe quelle intercommunalité pour l'exercice de la compétence Gemapi.

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi) fait partie des compétences déléguées par les intercommunalités au Parc naturel régional (PNR) du Haut-Jura, un syndicat mixte présent sur deux régions et trois départements. Cette compétence obligatoire impose des objectifs de bon état des masses d'eau et la prévention des inondations. Pour le PNR, la nécessité de mieux gérer la connaissance des cours d'eau et les interventions des agents était prégnante depuis plusieurs années. La mise en place de l'application Geotrek en 2017, logiciel

libre dédié à la gestion des itinéraires de randonnées, a servi de déclencheur.

UN LOGICIEL LIBRE ET GÉNÉRIQUE

Rivières et sentiers ont en effet de nombreux points communs : linéarité, nécessité de localiser les problèmes et interventions, besoin de fédérer les parties prenantes publiques et privées... C'est ainsi qu'est né le projet GeoRivière, conçu sur le même modèle. « *GeoRivière partage certaines briques logicielles avec Geotrek, ce qui a contribué à alléger la facture des développements* », relève

Thomas Magnin-Feysot, chargé de mission Système d'information géographique (SIG) au PNR. Le projet n'a en effet coûté « que » 65 000 euros, un chiffre qui aurait été largement supérieur s'il avait fallu développer le logiciel de A à Z. Et comme son alter ego Geotrek, GeoRivière est à la disposition de tous. Le PNR espère ainsi voir émerger une communauté où les développements financés par les uns profiteront à tous. L'outil a également été élaboré en collaboration avec plusieurs gestionnaires pour disposer d'un outil aussi générique que possible, qui puisse être utilisable dans d'autres contextes hydrogéologiques.

TROIS GRANDS OBJECTIFS

La première version de GeoRivière vise à répondre à trois objectifs principaux. Le premier est de pouvoir mieux décrire les cours d'eau (morphologie, usages,

statut réglementaire) et répertorier les observations de terrain relatives à la gestion (érosion, espèces invasives, pollution...). Le second est d'accéder facilement aux données de suivi et de surveillance des cours d'eau (qualité de l'eau, évolution des débits, suivi des températures, études...). Le dernier volet concerne la planification et le suivi des opérations d'entretien. « *GeoRivière nous offre un vrai partage des connaissances sur les cours d'eau de notre territoire. En tant qu'élu, l'outil nous permet d'avoir une meilleure vision géographique des points de dysfonctionnement sur les rivières, des études réalisées, des travaux en cours etc.* », se félicite Franck Girod, vice-président en charge de l'eau au PNR. Des données utiles au PNR mais aussi à tous les acteurs de l'eau : EPCI, sociétés de pêche, associations sportives...

UTILISATION DES DONNÉES PUBLIQUES

Le principal défi du projet a consisté à collecter toutes les données, même si Geotrek constituait une bonne base, en plus des données existantes dans le système d'information géographique du PNR. Le projet a aussi pu s'appuyer sur l'open data et les API (application

programming interface ou « *interface de programmation d'application* » : connecteurs web), notamment celles proposées depuis peu par EauFrance. La température de l'eau, l'hydrobiologie, l'hydrométrie ou encore les mesures de qualité de l'eau sont en effet centralisées à l'échelle nationale sur le portail Hub'Eau. Le PNR n'extrait que les données de son territoire et l'API garantit que les données sont toujours à jour.

CONTRIBUTION DES CITOYENS

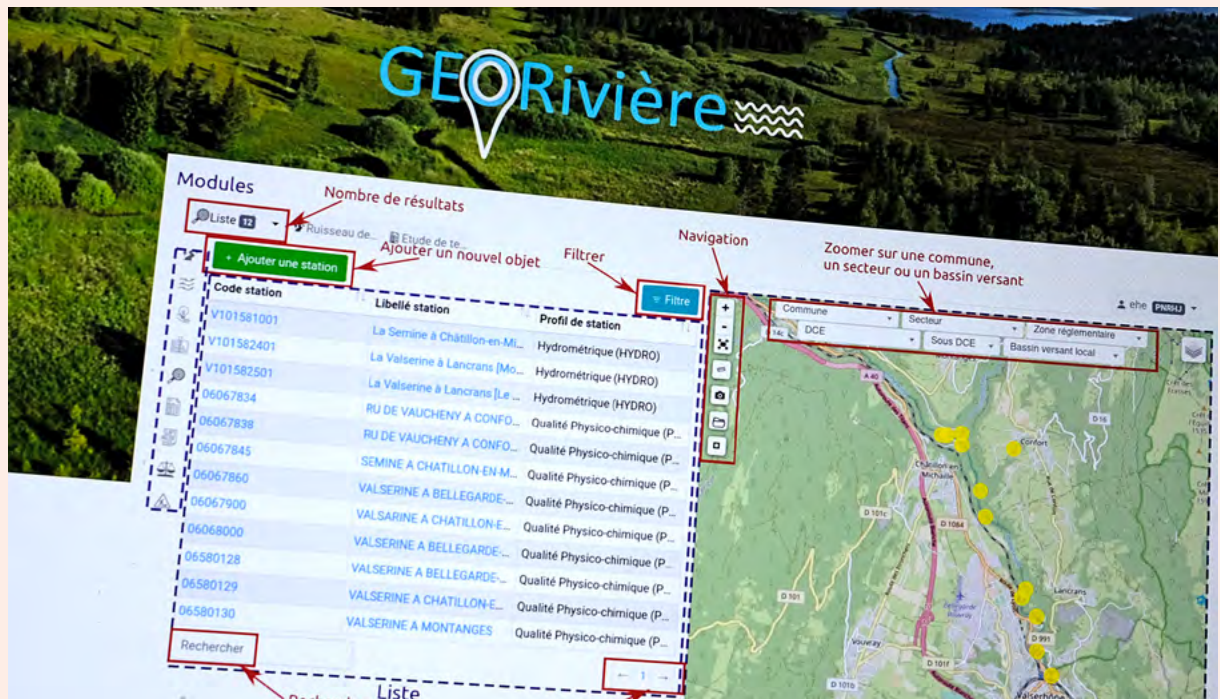
GeoRivière contribue ensuite à rationaliser les interventions des agents du PNR, notamment pour la saisie de leur rapport d'inspection, et permet aussi de planifier les interventions. À l'avenir, le PNR souhaite faire participer les citoyens, pêcheurs et autres praticiens des sports aquatiques. « *Nous avons répondu en ce sens à un appel à projets de l'agence de l'eau. Nous espérons le mettre en place d'ici la fin 2022* », précise Thomas Magnin-Feysot. Et au-delà du signalement de pollutions et autres détériorations des milieux aquatiques, l'ambition du PNR est bien de proposer une application grand public, qui informe sur la qualité de l'eau, les arrêtés sur la pêche, la sécheresse,

etc. Un volet qui intéresse grandement la dizaine d'EPCI qui ont d'ores et déjà contacté le PNR, notamment depuis que GeoRivière a reçu le trophée or au Label territoire innovant 2022 dans le cadre du Forum des interconnectés. ●

LES PARTENAIRES

Le financement de GeoRivière représente 65 000 euros HT financés avec l'aide de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (32 500 €), la région Bourgogne-Franche-Comté (17 500 €) et la région Auvergne-Rhône-Alpes (15 000 €). GeoRivière a pu s'appuyer sur le logiciel libre Geotrek, initié par le Parc national des Écrins. Toutes les collectivités peuvent désormais télécharger librement GeoRivière sur GitHub. Les collectivités peuvent aussi se faire aider par un prestataire pour déployer le logiciel. Avec une seule contrainte : l'obligation de partager avec la communauté les développements qu'elles pourraient réaliser.

UNE EXPÉRIENCE À RETROUVER SUR LA PLATEFORME BANQUEDESTERRITOIRES.FR/ TERRITOIRES-CONSEILS



“ ENSEMBLE ”

La Caisse des Dépôts s'engage pour la transformation écologique, la cohésion sociale et territoriale. Elle apporte son concours en ingénierie aux acteurs des territoires et finance leurs projets. Exemples à l'appui.

HAPI lance sa plateforme dédiée à l’habitat inclusif

📍 *Publié le lundi 11 juillet 2022, par la Direction des Politiques Sociales*

Grand âge, maladie, handicap : l’association hapi crée monhabitatinclusif.fr, une plateforme destinée à faciliter et structurer le déploiement de l’offre de logements adaptés et choisis par les personnes fragilisées.

Face à l’augmentation du nombre de personnes fragilisées par l’âge, la maladie ou le handicap, le besoin de logements adaptés et choisis s’accroît. Forts de ce constat, le groupe Caisse des Dépôts, la Fondation des Petits Frères des Pauvres et le Réseau de l’Habitat Partagé et Accompagné (HAPA), ont lancé en novembre 2021, l’association hapi (habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale) afin de fédérer l’ensemble des acteurs du secteur et d’accélérer le déploiement de projets d’habitat inclusifs.

L’association franchit aujourd’hui une nouvelle étape avec la création de monhabitatinclusif.fr, centre de ressources et plateforme de services numériques et opérationnels destinés à faciliter mais aussi structurer le déploiement de l’offre d’habitat API dans les territoires.

Destinée aux porteurs de projets publics et privés, en appui des solutions soutenues par les collectivités, les contributeurs financiers, les partenaires institu-

tionnels et l’ensemble de l’écosystème d’aide aux porteurs de projets, la plateforme a pour objectif :

- d’assurer la promotion et le soutien des projets et des initiatives d’habitat API dans la vie locale et cela en tout point du territoire ;
- d’orienter les porteurs de projets vers des partenaires à même de les financer ou de les accompagner pour fluidifier le montage ;
- de sensibiliser et former l’ensemble des acteurs en leur apportant une information utile et adaptée ;
- de créer un outillage de mesure et d’analyse de l’impact de l’habitat API.

La plateforme proposera, dans un premier temps, de nombreux liens permettant de soumettre son projet au comité d’orientation, de participer au MOOC du réseau Hapa et de découvrir des contenus pédagogiques et des documents utiles aux porteurs de projets. Elle sera prochainement enrichie de nouvelles fonctionnalités.

Cette initiative a pour ambition d’aider à la structuration de l’écosystème de l’habitat API, en complémentarité des dispositifs existants, dans l’objectif de soutenir le déploiement d’alternatives pour accompagner les personnes vulnérables dans leur parcours de vie et leur permettre un choix. ●



Zoom

Depuis la mise en ligne du formulaire de dépôt des dossiers au comité d’orientation de hapi, plus de 110 dossiers ont été orientés en 6 mois pour un objectif initial de 100 dossiers par an.

Parmi ces dossiers, 25 sont sur les territoires Petites Villes de Demain et 13 sont sur les territoires Action Cœur de Ville, soit le tiers du total des projets, montrant ainsi la réelle complémentarité entre la plateforme hapi et les différents dispositifs nationaux et locaux existants.

Ces différents projets ont été orientés vers de nombreux financeurs dont la Banque des Territoires, pour pouvoir bénéficier des crédits d’ingénierie, des prêts ou de fonds propres disponibles pour les transformer en réalisation. Par ailleurs, tous les autres projets orientés, non concernés par ces programmes à impacts territoriaux, vont également bénéficier d’autres moyens adaptés des financeurs.

Ces projets sont d’origines très diverses, montrant toute la pertinence du dispositif : communes, EPCI, UDAF, associations, bailleurs sociaux...

L’HABITAT API : LE PROJET DE VIE SOCIALE ET PARTAGÉE

- **A**ccompagné par des professionnels (de l’animation, de la coordination, de la régulation du vivre-ensemble, ...).
- **P**artagé entre plusieurs habitants, chacun disposant d’un espace de vie individuel, qui peuvent disposer d’espaces et services communs.
- **I**nséré dans la vie locale et facilement accessible, de manière à favoriser la participation citoyenne des habitants et prévenir du risque d’isolement.

Hapi fête son 1^{er} anniversaire au stand de la Caisse des Dépôts au Salon des maires (Hall 4, emplacement B 54) • le 22 novembre à 9h30.

LA BANQUE DES TERRITOIRES MOBILISE 2,8 M€ POUR ACCOMPAGNER LA VILLE DE MAZAMET dans le renforcement de la performance énergétique et environnementale de ses bâtiments publics

📍 Publié le 9 mars 2022, par Michel Tendil / Localtis

Le tout premier intracting sécurisé est réalisé avec la ville de Mazamet pour accompagner la transition énergétique et écologique de ce territoire. Cet engagement s'inscrit dans les grands objectifs du plan de relance de la Caisse des Dépôts opéré par la Banque des Territoires et permettra à la commune la réalisation de 98 actions de performance énergétique sur 20 bâtiments identifiés.



© Adnab Stark

La consommation énergétique des bâtiments publics est une problématique de plus en plus prégnante pour les collectivités. Consciente des enjeux économiques, écologiques et réglementaires soulevés, la commune de Mazamet, ville du programme « *Action Cœur de Ville* », a engagé depuis de nombreuses années une réflexion sur le sujet.

Pour répondre à cette priorité, la Banque des Territoires dispose désormais d'un nouvel outil de financement dont le principe est de contribuer à la réalisation de travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics via des avances remboursables à taux 0 %. L'intracting sécurisé permet d'engager rapidement des opérations d'efficacité énergétique, tout en enclenchant un processus vertueux d'économies d'énergie, dont le risque est supporté par le partenaire industriel titulaire du Contrat de Performance Energétique (CPE) en charge des travaux et de la maintenance. Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) générés par les travaux sont par ailleurs partagés par la collectivité et la Banque des Territoires.

Engagée dans un plan ambitieux pour accélérer la transition environnementale des territoires, la Banque des Territoires est aux côtés des acteurs locaux et notamment aux côtés de la ville de Mazamet. Dans le cadre du Plan 1 000 écoles du programme Action de Cœur de Ville, la Banque des Territoires a pris en charge 100 % du financement de la réalisation d'un diagnostic énergétique sur le bâti public entrant dans le périmètre de l'intracting sécurisé pour un montant total de 63 K€. Une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), cofinancée à hauteur de 80% par la Banque des Territoires, viendra accompagner Mazamet dans la rédaction du contrat de performance énergétique et sa mise en place.

Sur la base des conclusions de cette étude et de la décision de la ville de Mazamet d'engager un programme ambitieux de travaux, 2,8 M€ sont mobilisés par la Banque des Territoires pour financer 56 % de cette opération dans le cadre du dispositif d'intracting sécurisé. L'ambition est d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments ciblés à

hauteur de 40 % minimum et d'éviter l'émission de 238 tonnes de CO₂ par an.

« *Le diagnostic a permis d'aboutir à 98 propositions d'actions sur 20 bâtiments municipaux représentant 43 000 m². Il englobe toutes les écoles de la ville, les crèches, des établissements accueillant du public... Si toutes les actions étaient engagées, nous pourrions probablement, à terme, réduire d'un quart notre facture énergétique actuelle* » précise Olivier Fabre, maire de la Ville de Mazamet.

« *Partenaire privilégiée des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne la démarche positive engagée par la ville de Mazamet dans la transition énergétique de son patrimoine public. L'intracting sécurisé va accélérer la réalisation de leurs projets d'efficacité énergétique et les aider à répondre aux enjeux environnementaux de demain* » souligne Annabelle Viollet, directrice régionale Occitanie de la Banque des Territoires. ●



© XSEA

CHIFFRES CLÉS

Electricité produite :
3 180 MWh/an

Chiffre d'affaires généré :
330 k€

Surface réhabilitée :
11 000 m²

Réhabilitation et installation de **panneaux photovoltaïques** à Lorient (25)

📍 La Banque des Territoires a participé à la création d'une toiture photovoltaïque de 20 000 m² sur une ancienne base sous-marine de Lorient.



À retenir

- **Renforcement de l'attractivité du territoire** auprès des entreprises
- **Diversification du mix énergétique**



Zoom

CONTEXTE | Créée en 2011 par Lorient Agglomération, XSEA est une Société d'économie mixte (SEM) majoritairement détenue par les collectivités locales associées à la Banque des Territoires.

Son rôle ? Porter des opérations favorisant l'installation d'entreprises et le développement d'énergies renouvelables sur le territoire. C'est dans ce contexte que lui a été confiée la réhabilitation du site K2 à Lorient.

LA RÉHABILITATION D'UNE ANCIENNE BASE SOUS-MARINE

K2 est une friche de 20 000 m² : il s'agissait d'une ancienne base sous-marine allemande, exploitée par la Marine Nationale à partir de 1945, puis abandonnée depuis 1995. Sa rénovation est

confiée à XSEA, et ce, avec plusieurs objectifs ambitieux :

- Réhabiliter les nefs et les locaux techniques pour les proposer à des entreprises maritimes
- Proposer des solutions d'hébergement aux industries locales dans les cellules commerciales du bâtiment
- Installer des panneaux photovoltaïques afin de produire de l'énergie solaire

UNE OPÉRATION AUX DEUX VISAGES

Pour atteindre ces objectifs, l'opération se scinde en deux volets :

- La réhabilitation immobilière de la friche : elle nécessite d'importants travaux pour réhabiliter les 11 000 m² de bâtiments et les 232 m² de quais

- L'installation d'une toiture photovoltaïque de 20 000 m², rendue possible grâce aux travaux d'étanchéité de la toiture portés par Lorient Agglomération

Outre la réhabilitation du bâtiment K2, l'opération a permis la création de l'une des plus grandes toitures photovoltaïques de France. D'une puissance de 3 MWc, elle produit 3 180 MWh/an et génère 330 000 € de chiffre d'affaires annuel.

CONSTRUIRE l'école de demain

Éclairage par **Rose Lemardeley**, Responsable du pôle Éducation, et **Joël Boissière**, Directeur de projets stratégiques, à la Banque des Territoires

Chaque année, les collectivités territoriales consacrent près de 8 milliards d'euros à la rénovation des établissements scolaires publics (qui constituent la moitié de leur patrimoine immobilier). Pourtant, alors que les technologies, les usages et besoins ont profondément changé, les bâtiments scolaires n'ont que peu évolué depuis le XIX^e siècle.

ploiement d'outils numériques pour préserver le lien pédagogique à la maison.

Gabriel Fraga, secrétaire général de l'ANDEV et directeur général adjoint de la ville des Ulis précise : « *L'école de demain n'est plus seulement un espace scolaire qui fonctionne 144 jours par an : c'est un espace éducatif ouvert tout au long de l'année qui accueille une pluralité de partenaires périscolaires.* »

Pour Rose Lemardeley, la crise est venue illustrer le besoin critique de penser les projets de rénovation ou de construction de manière holistique. Et c'est en réponse à ce besoin que la Banque des Territoires a lancé, fin juin 2021, sa Fabrique de l'école de demain.

UNE VISION À 360 DEGRÉS

Construire l'école du futur demande de se placer dans une perspective large qui englobe le bâti, bien entendu, mais également son adéquation aux usages d'aujourd'hui et de demain, le respect de l'environnement, la pédagogie, le numérique, le bien-être, le vivre ensemble... Joël Boissière, directeur de projets stratégiques de la Banque des Territoires, souligne la « *nécessité de développer une vision à 360 degrés qui intègre les usages et les usagers* ».

UNE PREMIÈRE ÉTAPE : L'INFORMATION

La Banque de Territoires a développé un corpus de fiches techniques et de contenus – en accès libre sur sa plateforme [Banquedesterritoires.fr](https://banquedesterritoires.fr) – pour répondre aux questions des collectivités territoriales sur toutes les thématiques liées au bâti scolaire.

Elle propose aussi un outil d'autodiagnostic en ligne : Mon Diag Écoles invite les différents ac-

ÉCLAIRAGE

Souvent obsolètes, parfois vétustes, les espaces d'apprentissage doivent être repensés pour être connectés et adaptés aux nouveaux usages, respectueux de l'environnement, évolutifs et résilients, inclusifs et attractifs.

Pour que chaque élève puisse continuer d'apprendre dans des conditions optimales, il est ainsi nécessaire de rénover le bâti scolaire tout en repensant l'école de demain pour réduire les inégalités sociales et les fractures territoriales. Il s'agit non seulement de rattraper le retard, mais également de prendre de l'avance.

« *Lutter contre l'obsolescence ne suffit pas. L'école se doit d'être en avance de phase sur les besoins des usagers parce que l'enjeu est de former les citoyens de demain* », explique Rose Lemardeley, Responsable du pôle éducation de la Banque des Territoires

Cette nécessaire adéquation entre les attributs des établissements scolaires et les besoins des élèves, enseignants et personnels scolaires a été exacerbée par la pandémie de Covid-19. Dans ce contexte, les problématiques de vétusté des installations ont pris une nouvelle ampleur. La crise a également montré le nécessaire dé-

Par Rose LEMARDELEY et Joël BOISSIÈRE



teurs en charge du bâti scolaire dans les collectivités à répondre à une cinquantaine de questions sur les aspects réglementaires, sécuritaires, énergétiques et numériques des bâtiments. « *Mon Diag Écoles permet de faire émerger une vision partagée du patrimoine et de ce qu'il est nécessaire de mettre en œuvre pour le faire évoluer* », explique Joël Boissière.

Sandrine de Ternay, responsable du service finances de la mairie d'Albertville, ajoute que « *cet outil permet de s'assurer qu'on s'est posé les bonnes questions, sans rien omettre, et aide à prendre une décision éclairée* ».

Pour Gabriel Fraga, qui a également pu tester Mon Diag Écoles, « *Avec ce service, on a devant les yeux un instantané objectif des points forts et des faiblesses de chacune de nos écoles. Ce diagnostic partagé aidera à co-construire les*

stratégies avec tous les acteurs du territoire, avec en bout de ligne le déploiement dans les collectivités territoriales de plans pluriannuels singularisés aux besoins de chaque école ».

FOCUS SUR LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

Compétence partagée entre l'État et les collectivités, le numérique éducatif est un des piliers de l'école du futur. « *Il existe un vrai besoin de faire le lien entre l'État et ses services déconcentrés et les acteurs en collectivité*, confie Rose Lemardeley

De nombreuses start-ups spécialisées dans l'EdTech (outils numériques pour l'éducation) se développent ainsi pour répondre aux nouveaux besoins des enseignants et des élèves. Parmi elles, Index Education, qui édite le logiciel de vie scolaire le plus utilisé par les établissements français : Pronote.

HORIZONTALITÉ ET LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

La crise du Covid a aussi montré qu'il est essentiel que les collectivités s'ouvrent sur les acteurs du numérique éducatif, en particulier les associations, pour lutter contre la fracture numérique des familles.

Les élèves ont, en effet, besoin de formations numériques tout comme les enseignants, sans oublier les parents.

« *La place des parents dans les apprentissages est clé : l'école doit pouvoir compter sur des parents formés, équipés et connectés. La Banque des Territoires essaie modestement de contribuer à construire cette parentalité numérique* », observe Rose Lemardeley.

RÉNOVER LE BÂTI SCOLAIRE

La Fabrique de l'école de demain, développée par la Banque des Territoires en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, aide les collectivités territoriales à rénover le bâti scolaire pour répondre aux nouveaux enjeux qui se présentent. Plusieurs offres d'accompagnement en ingénierie et en financement sont proposées pour créer ensemble l'école du futur (<https://www.banquedesterritoires.fr/fabrique-ecole-de-demain>).

Par ailleurs, dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, la Banque des Territoires a lancé le plan 1000 écoles Cœur de ville, pour accompagner la rénovation thermique de 1000 bâtiments éducatifs de centre-ville. ●



© Aurélie Roussel

Une réalisation



© Mairie de Louviers

Construction de l'école Jules-Ferry à Louviers (27)

📍 À Louviers, la Banque des Territoires a accordé deux prêts à la commune pour financer la construction d'une nouvelle école.



CONTEXTE | Depuis 2018, la Banque des Territoires accompagne la ville de Louviers dans le cadre du programme Action Cœur de Ville.

En l'espace de 4 ans, la Banque des Territoires a mobilisé 220 000 € de crédits d'ingénierie pour financer des études diverses (juridiques, techniques, etc.) afin d'accompagner ou de concrétiser des projets.

La Banque des Territoires accompagne la commune sur des projets essentiels, portant notamment sur :

- L'offre touristique
- Les loisirs
- L'artisanat
- Le commerce local

Aujourd'hui, la ville de Louviers est confrontée à une autre problématique : installée dans un bâtiment du XIX^e siècle, l'école Jules-Ferry ne répond plus aux normes et aux besoins actuels. Il faudrait

refaire toutes les fondations et le premier étage, mais la Ville n'en a pas les moyens.

UNE FUTURE ÉCOLE À ÉNERGIE POSITIVE

La municipalité a donc fait le choix non pas de réhabiliter l'école historique, mais de faire construire un nouvel établissement, sur un terrain en friche à proximité, pour répondre aux nouveaux standards éducatifs et thermiques.

Le nouveau groupe scolaire accueillera neuf classes. Six en élémentaire et trois en maternelle. Un futur établissement bien plus fonctionnel que l'actuelle école Jules-Ferry, avec des ambitions en termes de performance énergétique extrêmement élevées

L'école, totalement réalisée en bois, sera à énergie positive. Elle répond à la norme Bepos. Grâce à une orientation optimum par rapport au soleil, une isolation importante et des panneaux solaires, le bâtiment pourrait ainsi produire plus d'énergie qu'il n'en consomme.

EN CHIFFRE

Coût total de l'opération : **6,7 M€ TTC**, dont un reste à charge de **4 M€ TTC** pour la commune, soutenue par la Banque des territoires, qui a accordé un prêt de **3,6 millions d'euros** à la ville pour financer le projet. Ce financement s'est fait :

Pour moitié via un Édu Prêt sur **40 ans** dans le cadre du plan de relance **1000 écoles** Action Cœur de Ville. A noter qu'il s'agit d'ailleurs de la première école en France à bénéficier de ce dispositif de financement ;

Pour l'autre moitié via un prêt Action Cœur de Ville sur **25 ans**.

MONTAGE DU PROJET

Édu Prêt sur 40 ans et prêt Action Cœur de Ville sur 25 ans : **3,6 M€**

Crédits d'ingénierie : **220 000 €**



À retenir

- **Construction d'une nouvelle école** répondant aux nouvelles normes éducatives et thermiques
- **Performance énergétique** extrêmement élevée

L'ANCIENNE ÉCOLE TRANSFORMÉE EN LOGEMENTS

L'ancienne école sera quant à elle transformée en logements, pour continuer à faire vivre le patrimoine de la ville.

L'ouverture de la nouvelle école Jules-Ferry est prévue pour la fin de l'année 2022.

3 questions à...

Audrey CHARLUET

Responsable animation des écosystèmes et partenariats à la Banque des Territoires



“ Nous soutenons les collectivités à chaque étape de la gestion de la ressource en eau. ”

1

Depuis quand la Banque des Territoires appuie-t-elle les collectivités dans leurs projets liés à l'eau ?

Audrey Charluet | Suite aux premières Assises de l'eau en 2018, la Banque des Territoires a décidé d'intervenir dans ce domaine en proposant des prêts, des financements d'ingénierie, et un accompagnement de Territoires Conseils destinés à tous types de collectivités de métropole et d'outre-mer. Vu la vitesse et l'ampleur des changements climatiques, les élus doivent trouver des solutions sur des sujets qui vont de la rénovation et l'optimisation des réseaux à la sobriété des usages en prenant en compte les continuités territoriales entre les collectivités dans le traitement de la ressource (de la source à la mer ou à l'évaporation). Depuis 2019 nous proposons ainsi l'AquaPrêt, un prêt d'abord dédié à la rénovation des réseaux d'eau, et depuis étendu à toutes les compétences des collectivités dans la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (Gemapi).

Nos offres couvrent aussi bien le « petit cycle de l'eau » (assainissement, consommation des particuliers, des industries et services, de l'agriculture) que « le grand cycle de l'eau » (désimperméabilisation des sols, préservation des milieux aquatiques, prévention des inondations).

Notre soutien financier va toujours de pair avec un conseil sur la pertinence et la faisabilité d'un projet, en fonction de chaque collectivité.

Ainsi, à fin 2021 la Banque des Territoires a signé 632 M€ d'Aqua Prêts pour financer ces projets.

À cela s'ajoutent deux entreprises dont la Banque des Territoires est co-actionnaire : Aquasys, experte dans l'automatisation des connaissances sur la ressource en eau et Aqualter, opérant dans la production – distribution d'eau potable et le traitement des eaux usées.

2

Comment les partenariats viennent compléter ces actions ?

Audrey Charluet | Les partenaires que nous recrutons sur les axes stratégiques d'intervention de la Banque des territoires ont toujours une action complémentaire à la nôtre. Sur l'eau, nous avons identifié deux axes de progression :

- La mise en visibilité de l'innovation pour les collectivités locales, notamment pour les services et offres développés par des start-up.
- La cartographie de la gouvernance dans les territoires pour améliorer sa compréhension auprès des élus locaux.

Et pour avancer sur des actions concrètes nous avons signé des partenariats avec France Water Team (FWT) et l'ANEB (Association Nationale des Elus de Bassin). France Water Team est le pôle de compétitivité de la filière de l'eau. Les 400 entreprises qui sont accompagnés et suivis par les équipes du pôle nous permettent d'avoir une bonne vision de l'innovation et des solutions qui peuvent intéresser les collectivités. C'est sur ce relais d'information aux territoires et de sensibilisation que nous travaillons ensemble.

Concernant l'ANEB, nous avons un partenariat sur la cartographie de la gouvernance de l'eau dans les territoires. La création de cette carte permet de simplifier la compréhension des compétences et périmètre des différents échelles de gouvernance. C'est très important pour mettre les bonnes personnes et compétences autour des projets.

3

Concrètement, comment diffusez-vous ces travaux avec vos partenaires ?

Audrey Charluet | Nous avons ouvert un espace thématique sur notre plateforme digitale avec une stratégie de nombreux contenus publiés régulièrement. Nous organisons également des présentations sur le sujet de l'eau au Hub des Territoires pour explorer l'ensemble des problématiques et besoins et apporter des retours d'expérience aux collectivités.

C'est dans cet objectif que nous accueillons l'ANEB le 23 novembre, à l'occasion du Salon des maires. Catherine Gremillet, sa Directrice, viendra nous présenter leur livre bleu avec deux élus. Cela permettra de valoriser notre action commune sur le sujet de la gouvernance de l'eau dans les territoires. ●

« Pour plus d'informations : www.banquedesterritoires.fr/gestion-projet-eau »



© Alabb Stock

PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN » la Banque des Territoires soutient la commune d'Eymet en Dordogne dans son projet de construction d'une nouvelle station d'épuration

La commune d'Eymet a souscrit un « Aqua prêt » d'1,3 M€ auprès de la Banque des Territoires pour la construction d'une nouvelle station d'épuration (STEP), neutre pour l'environnement avec une capacité de traitement augmentée.

Après avoir fait réaliser des diagnostics par un cabinet d'études et avec l'aide de l'Agence de l'Eau Adour – Garonne, la commune d'Eymet s'est engagée dans une démarche de réhabilitation de son système d'assainissement collectif des eaux usées avec, pour objectifs :

1. Réduire les eaux parasites,
2. Diminuer les matières en suspension,
3. Mieux préserver les milieux naturels et améliorer la qualité des cours d'eau.

La commune a décidé de construire une nouvelle station d'épuration sur un terrain neutre pour l'environnement et loin des habitations, avec une capacité de traitement augmentée qui passera de 5 000 équivalents-habitants (EH) (unité de mesure de la capacité d'une STEP) à 6 000 EH.

Ce projet s'élève à 3,8 M€. L'Agence de l'Eau Adour-Garonne assure 65% du coût de l'opération, soit 2,6 M€.

Pour couvrir le reste du besoin de financement, soit 1,3 M€, la commune s'est tournée vers la Banque des Territoires.

Forte de ses expériences de partenariat avec les collectivités territoriales, la Banque des Territoires a pu expertiser le projet de la commune d'Eymet ainsi que sa situation financière prospective afin de proposer un financement adapté sur le plan budgétaire et économique.

Jérôme Betaille, maire d'Eymet et Patrick Martinez, directeur régional de la Banque des Territoires Nouvelle Aquitaine, en présence de Dominique Faure, secrétaire d'Etat chargée de la ruralité, ont signé un contrat de prêt « Aqua prêt » de 1,3 M€ sur 40 ans pour le financement des travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif de la ville. ●

EN BREF : au service de la mobilité durable

La Banque des Territoires s'engage et investit dans des solutions concrètes pour la mobilité dans les territoires.

Quelques exemples

Co-voiturage

La Banque des Territoires investit dans la coopérative Mobicoop pour renforcer les solutions de mobilités partagées et solidaires sur tout le territoire français

Face à la hausse des prix des carburants, le covoiturage constitue une solution pour réduire le coût de la mobilité individuelle. 30 % des Français et des Françaises ont déjà expérimenté le co-voiturage et 80 % ont apprécié l'expérience. Depuis 2018, la SCIC Mobicoop déploie des solutions de mobilité partagée pour toutes et tous. Elle œuvre au service des collectivités territoriales partout en France, notamment dans les territoires ruraux et peu denses. Convaincues de la pertinence de son action en faveur d'un maillage plus serré sur les territoires où les solutions de mobilités font défaut, la Banque des Territoires, la Macif (via sa filiale Macif Innovation) et la CG Scop (via son fonds d'investissement Socoden) soutiennent le développement de la coopérative et le déploiement de son offre de mobilité solidaire. ●

Bornes de recharge électrique

La Banque des Territoires s'associe à Amundi Transition Énergétique et R3 (Réseau Recharge Rapide) pour créer une plateforme d'investissement dédiée au déploiement de projets d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques

La plateforme créée, R3 Infra Invest, a pour objectif de transformer et démocratiser les usages en mobilité électrique en investissant jusqu'à 50 M€ dans les projets d'IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques) en vue d'accélérer l'installation de bornes de recharge rapides pour les particuliers sur tout le territoire. ●

Bus électriques

La Banque des Territoires soutient L'Île-d'Yeu qui devient la première collectivité de France à renouveler sa flotte de bus en 100% électrique

La Banque des Territoires accompagne via la mise en place d'un financement innovant - Oblibus -, la commune de L'Île-d'Yeu pour le renouvellement de sa flotte de bus. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le processus de transition énergétique et écologique souhaité par la commune en matière de mobilité. ●

Panorama des cas d'usage d'IRVE

À l'heure de la nécessaire transition énergétique de la mobilité, les ventes de véhicules électriques continuent de progresser et appellent la création « d'infrastructures de recharge de véhicules électriques » (ou IRVE) sur différents fonciers, qu'elles soient privées (en résidentiel collectif privé ou social) ou ouvertes au public (voies urbaines, parkings, réseaux routiers).

- **Comment se conçoivent les projets de déploiement d'IRVE ?**
- **À quels cas d'usages répondent-ils ?**
- **Quelles modalités de coopération entre parties prenantes et de financement nécessitent-ils ?**
- **Quel partage des risques opérationnels et économiques envisager pour les différentes parties prenantes ?**

Autant de questions auxquelles l'étude « *panorama des cas d'usage d'IRVE* » à destination des collectivités, OLS et entrepreneurs réalisée en partenariat avec la Chaire d'Économie urbaine de l'ESSEC a souhaité répondre pour faciliter le déploiement le plus cohérent possible et rapide des projets. ●



Hub des Territoires

L'espace d'échanges et de développement
Banque des Territoires



La porte d'entrée des réussites territoriales

Le Hub des Territoires est un dispositif qui répond à une triple vocation :

1. **Inspirer** les réussites territoriales
2. **Concrétiser** les projets de développement territoriaux
3. **Se rassembler** autour de la transition des territoires

Rejoignez notre communauté !

Depuis son ouverture en mai 2021 :

- 100 événements
- 500 intervenants
- 6 000 participants en ligne comme en présentiel
- 3 600 inscrits à la newsletter

NE MANQUEZ PAS NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS !

Vous pouvez accéder à la liste de nos événements et vous y inscrire en flashant ce QR Code :



La Banque des Territoires, engagée au service de la transformation des territoires, a créé le Hub des Territoires.

Espace unique de rencontres et de collaboration autour des enjeux des territoires, en physique et digital, ce lieu est accessible partout en France et ouvert à ses partenaires, clients et tous les acteurs du territoire.

www.banquedesterritoires.fr/hub-des-territoires



BANQUE des
TERRITOIRES



Caisse
des Dépôts
GRUPE

Découvrez les publications de la Banque des Territoires

(<https://www.banquedesterritoires.fr/centre-de-ressources>)

NOUVELLE PARUTION **Conjoncture n°99 - L'actualité économique et immobilière**



Au cours du 2^e trimestre 2022, la conjoncture internationale a été marquée par les développements du conflit en Ukraine avec une situation géopolitique qui s'annonce durablement dégradée et engendrant notamment une incertitude élevée et persistante, et la résurgence du risque sanitaire en Asie avec la stratégie zéro-Covid en Chine et ses répercussions sur les difficultés d'approvisionnement à l'échelle mondiale. Ce sont deux facteurs qui à la fois pénalisent l'activité et accroissent davantage encore les tensions inflationnistes, ce qui a attisé les velléités de resserrement monétaire de la part des banques centrales. ●

Il est possible de s'abonner à la publication « Conjoncture » pour la recevoir automatiquement par mail dès sa publication (2 fois par an)

L'Usine du Futur en France

Plus d'un millier de projets annoncés depuis juin 2020 ont été analysés par nos analystes, et évalués d'après six critères. Cette étude montre que l'industrie française est déjà bien engagée dans un mouvement de mise à niveau. Cette montée en gamme doit s'accompagner d'un effort de formation important. ●



L'édition 2022 de Perspectives, notre étude annuelle sur le logement social, est en ligne

Ce neuvième numéro de Perspectives présente le patrimoine des bailleurs sociaux en 2020, analyse leurs comptes consolidés entre 2015 et 2020 et propose une projection à 40 ans de la situation financière du secteur du logement social, marqué par d'importantes transformations depuis 2017 (loi Elan et mesures de la loi de finances 2018) et par la crise sanitaire et économique de 2020. ●





VOS CONTACTS BANQUE DES TERRITOIRES

ANTILLES GUYANE

Directeur régional • Christophe LAURENT • 05 90 21 18 70

• Guadeloupe	en cours de recrutement	05 90 21 18 73
• Guyane	Christian MOUTTON	05 94 39 39 41
• Martinique	Roland PICOT	05 96 72 84 02

AUVERGNE RHÔNE ALPES

Directrice régionale • Barbara FALK • 04 72 11 49 29

• Ain Rhône	Mireille FAIDUTTI	04 72 11 49 34
• Drôme Ardèche	Hubert ROCHE	04 72 11 49 37
• Isère Savoie Haute-Savoie	Corinne STEINBRECHER	04 38 21 04 02
• Loire Haute-Loire	Christian PASCAULT	04 73 43 13 11
• Lyon Métropole	Olivier MOREL	04 72 11 49 30
• Puy-de-Dôme Allier Cantal	Ludovic MERCIER	04 73 43 13 16
• Région-Cohésion sociale-Programmes	Erik BULCKAERT	04 72 11 49 56

BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Directeur régional • Mathieu AUFAUVRE • 03 80 40 09 60

• Bourgogne Nord	Sophie DIEMUNSCH	03 80 40 09 90
• Bourgogne Sud	Cédric AYMONIER	03 80 40 09 73
• Franche-Comté Nord	Patrick MARTIN	03 81 25 07 20
• Franche-Comté Sud	François LAIGNEAU	03 81 25 07 10

BRETAGNE

Directeur régional • Patrice BODIER • 02 23 35 55 00

• Côtes-d'Armor	Vincent FOURNIER	02 23 35 55 25
• Finistère	Mathilde LETERRIER	02 23 35 55 90
• Ille-et-Vilaine	Elodie FREFIELD	02 23 35 55 02
• Morbihan	Philippe BESSON	02 23 35 55 10

CENTRE VAL DE LOIRE

Directrice régionale • Sophie FERRACCI • 02 38 79 18 01

• Indre-et-Loire Indre Loir-et-Cher	Sylvie MOSNIER	02 38 79 18 13
• Loiret Eure-et-Loir Cher	Jean-Marie GUILLIEN	02 38 79 18 09

CORSE

Directeur régional • Fabien DUCASSE • 04 95 10 40 03

• Corse du Sud	Pierre-Alexis CASTEL	04 95 10 40 00
• Haute-Corse	Matthieu GANZENMULLER	04 95 10 40 15

GRAND EST

Directrice régionale • Magali DEBATTE • 03 88 52 45 30

• Aube	Vanessa CORDOBA	03 26 69 36 55
• Ardennes	Reynald RENNESSON	03 26 69 36 68
• Bas-Rhin (Hors EMS) et Pays de Bitche	Isabelle HALB-SIENER	03 88 52 45 39
• Eurométropole de Strasbourg	Alexandre SCHNELL	03 88 52 45 34
• Haut-Rhin	Paul JEANNET	03 88 52 45 41
• Marne	Sophie HARDOUIN	03 26 69 36 56
• Meurthe-et-Moselle	Sandrine LABROSSE	03 83 39 32 08
• Meuse Haute-Marne	Cyril MANGIN (par intérim)	03 83 39 32 37
• Moselle	Cyril MANGIN	03 83 39 32 26
• Vosges	Véronique BEC	03 83 39 32 12

HAUTS DE FRANCE

Directeur régional • Olivier CAMAU • 03 20 14 19 61

• Aisne Somme	Céline COCHE-DEQUEANT	03 22 71 10 19
• Métropole européenne de Lille	Marc LEVERT	03 20 14 19 72
• Nord (hors métropole)	Marie-Claude LOUEMBE	03 20 14 19 99
• Oise	Anne-Laure CATTIN	03 22 71 10 17
• Pas-de-Calais	Sandrine FERRERO	03 20 14 19 64

VOS CONTACTS BANQUE DES TERRITOIRES

ÎLE DE FRANCE

Directeur régional • Richard CURNIER • 01 49 55 68 10

• Grands comptes OLS - PJ	Yann LE LAUSQUE	01 58 50 75 99
• Paris	Jean-Philippe LEYRAT	01 49 55 69 27
• Région Essonne	Benoît LEGER	01 49 55 69 22
• Seine-Saint-Denis Val d'Oise	Camille PICARD	01 49 55 68 95
• Seine-et-Marne Val-de-Marne	Anne MCQUEEN	01 49 55 69 20
• Yvelines Hauts-de-Seine	Grégoire CHARBAUT	01 49 55 68 89

NORMANDIE

Directeur régional • Frédéric NOËL • 02 35 15 65 20

• Calvados	Céline CHAMPEYROL BUGE	02 31 39 43 07
• Manche Orne	Oumar ISSAKA HAMIDOU	02 31 39 43 19
• Seine-Maritime Eure	Xavier RUAULT	02 35 15 65 11

NOUVELLE AQUITAINE

Directeur régional • Patrick MARTINEZ • 05 56 00 01 86

• Bordeaux Métropole	Arnaud BEYSSEN	05 56 00 01 81
• Charente Dordogne	Zili FU	05 55 10 06 14
• Charente-Maritime	Bruno CHAPTAL DE CHANTELOUP	05 49 60 36 13
• Corrèze Creuse Haute-Vienne	Nicolas JOYEUX	05 55 10 06 09
• Deux-Sèvres Vienne	Fabien MAILLET	05 49 60 36 04
• Gironde Landes Lot-et-Garonne	Jean-Paul TERREN	05 56 00 01 75
• Grands comptes régionaux et innovation	Adil TAOUFIK	05 56 00 01 55
• Pyrénées-Atlantiques	Geneviève PUYAU	05 59 16 11 10

OCCITANIE

Directrice régionale • Annabelle VIOLLET • 05 62 73 61 32

• Aude Pyrénées-Orientales	Gilles LE HERICY	04 67 06 41 09
• Aveyron Lot Tarn	Jean-Marc BOU	05 62 73 61 38
• Gers Hautes-Pyrénées Tarn-et-Garonne	Caroline DUBOIS	05 62 73 61 41
• Ariège - Haute-Garonne	Olivier LIVROZET	05 62 73 61 65
• Gard Lozère	Christine PUJOL NOEL	04 67 06 41 18
• Hérault	Jean-Jacques HALADJIAN	04 67 06 41 15

PACIFIQUE

Directeur régional • Hervé TONNAIRE • 01 58 50 78 75

• Nouméa	Eric PANNOUX	00687 25 98 38
• Papeete	Joris BEN SAFI	07 87 60 62 39

PAYS DE LOIRE

Directeur régional • Philippe JUSSERAND • 02 41 20 23 84

• Loire-Atlantique	Claire-Anne DAVID-LECOURT	02 41 20 23 83
• Maine-et-Loire	Olivier BOURHIS	02 41 20 23 58
• Sarthe Mayenne	Olivier VARIOT	02 41 20 23 80
• Vendée	Frédéric VOLLE	02 41 20 23 81

PACA

Directeur régional • Alexis ROUQUE • 04 91 39 59 01

• Alpin Rhodanien	Christian CARIOU	04 91 39 59 11
• Côte d'Azur	Georges FAIVRE	04 92 29 34 02
• Méditerranée	David DE ARAUJO	04 91 39 59 70
• Métropole Bouches-du-Rhône	Boubakeur AIBOUT	04 91 39 59 55

RÉUNION OCÉAN INDIEN

Directeur régional • Nicolas BLANC • 02 62 90 03 01

• Mayotte et Réunion	Christophe LOISEAU	02 62 90 03 00
----------------------	--------------------	----------------

**FLASHEZ POUR NE RIEN MANQUER
DE L'ACTUALITÉ DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES.**



ABONNEZ-VOUS À LA NEWSLETTER
www.banquedesterritoires.fr/edition-localtis

Localtis est un quotidien d'information en ligne dédié aux collectivités territoriales et à leurs partenaires. Chaque jour, une douzaine d'articles rédigés par une équipe de journalistes spécialisés : veille juridique, annonces gouvernementales, débats, prospective... Une information factuelle et des éléments d'analyse. Une newsletter chaque matin dans votre boîte mail pour ne manquer aucune info.



**BANQUE des
TERRITOIRES**

